
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 7 août 2018, à 10 h 10

Président : M. Walid Doudech (Tunisie)



Le Président (*parle en arabe*) : Bonjour. Je déclare ouverte la 1464^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, M. Møller, M^{me} Kaspersen, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir de vous retrouver pour la troisième partie de la session de 2018 de la Conférence du désarmement. J'espère que ceux d'entre vous qui ont eu des vacances d'été nous reviennent reposés et que nous sommes tous prêts à continuer à travailler et à progresser sur la voie du désarmement.

Permettez-moi, au nom des membres de la Conférence et au nom de mon pays, de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues : M. Liddle, Représentant permanent du Royaume-Uni, M. Eguiguren, Représentant permanent du Chili, et M. Gallegos, Représentant permanent de l'Équateur. Je vous souhaite à tous la bienvenue. J'espère que vous serez en mesure d'apporter des contributions utiles et responsables qui nous aideront à faire progresser nos travaux. Vous avez tous déjà entamé vos activités à Genève ; une fois de plus, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement.

Chers collègues, comme je vous l'ai indiqué lors de notre dernière séance, nous allons aujourd'hui débattre du Programme de désarmement que le Secrétaire général de l'ONU a présenté à Genève le 24 mai 2018. Ce Programme offre à nos membres une excellente occasion d'élargir et d'enrichir le débat relatif aux questions relevant du mandat de la Conférence et de chercher des moyens de progresser sur ces questions.

Comme nous travaillons encore à l'élaboration d'un programme de travail pour la Conférence, ces débats seront également l'occasion d'engager un dialogue et de parvenir à un consensus à ce sujet. Je tiens actuellement des consultations avec les membres de la Conférence ; au cours de ces consultations, et à la lumière du débat relatif au Programme de désarmement du Secrétaire général, j'essaierai de soumettre une nouvelle proposition visant à appuyer le dialogue et l'échange de vues entre les membres de la Conférence dans le but de parvenir à un accord sur un programme de travail. Qu'il me soit à présent permis de poursuivre en français.

(L'orateur poursuit en français)

Avant de passer à la liste des orateurs, j'invite le Directeur général, M. Møller, à faire quelques remarques à titre d'introduction de notre débat. Monsieur Møller, vous avez la parole.

M. Møller (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, distingués Représentants, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir d'être parmi vous ce matin sous la présidence de l'Ambassadeur Doudech, à l'ouverture d'un débat que j'espère intéressant et fructueux autour de l'initiative du Secrétaire général, « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », dans le cadre de laquelle il expose ses trois priorités – le désarmement au secours de l'humanité, un désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures. Il souligne aussi expressément l'importance des partenariats et appelle toutes les parties prenantes à se pencher sur les principales instances multilatérales, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, qu'il souhaite voir redynamisées.

Son Programme se veut complet, mais pas exhaustif. Il soulève des questions et propose des solutions, mais il ne vise pas à se substituer aux responsabilités des États membres, ni à leur imposer des mesures spécifiques, ainsi que le Secrétaire général le précise dans son avant-propos. Il devrait relancer le dialogue et les négociations sur le désarmement international, faire naître des idées neuves et donner un nouvel élan au processus. Il est donc tout à fait opportun, Monsieur le Président, que la Conférence du désarmement se penche à présent sur ce Programme et engage ce dialogue essentiel sous votre direction.

Les réactions positives au Programme et les débats qu'il a suscités jusqu'ici sont encourageants. Le Programme n'est pas un simple appel à la réflexion, pas plus qu'il n'est la conclusion facile d'un raisonnement alimenté par des consultations avec des experts des États membres, de la société civile et du secteur privé. Il propose des actes tangibles inscrits dans le cadre plus vaste des préoccupations internationales et liés en particulier aux objectifs de développement durable, notre plan d'action d'envergure mondiale. Le Programme est axé sur des mesures concrètes visant à relancer le dialogue et les

négociations sur le désarmement international, à faire naître des idées neuves et à créer une nouvelle dynamique. Ces mesures visent également à intégrer le désarmement dans les priorités du système des Nations Unies dans son ensemble, à favoriser une collaboration accrue et à jeter les bases de nouveaux partenariats. Enfin, elles montrent selon quelles modalités le Secrétaire général entend engager et aider personnellement les États membres à s'acquitter de leurs responsabilités.

Afin de faire progresser les mesures identifiées dans ce Programme, le Bureau des affaires de désarmement travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui devrait être publié en septembre. Ce plan énoncera les mesures et activités spécifiques qui seront engagées ; il indiquera les domaines dans lesquels un soutien aux États membres sera nécessaire ; et il servira également de base au suivi des progrès accomplis. On ne saurait trop insister sur l'importance de la participation de la société civile.

Comme je l'ai souvent dit ces cinq dernières années, je me félicite des initiatives visant à renforcer les partenariats interdisciplinaires et interinstitutionnels. Les dialogues de Genève, entre autres, constituent un exemple de collaboration entre le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement d'une part, et d'autres plateformes de désarmement à Genève d'autre part, dans le but d'engager des discussions sur le Programme lui-même et de contribuer à déterminer les modalités de la mise en œuvre des mesures visées dans le Programme. Ils s'articulent autour des trois axes et partenariats prioritaires. Les prochains cycles de dialogue se tiendront le mercredi 15 août prochain pour ce qui est de la thématique du désarmement qui sauve des vies ; le mercredi 29 août pour ce qui est du désarmement pour les générations futures ; et le mercredi 5 septembre pour ce qui est du renforcement des partenariats pour le désarmement. Je vous encourage tous à assister et à participer à ces discussions.

Je voudrais également féliciter le Président pour son engagement personnel en faveur de l'élargissement et de l'approfondissement du dialogue entre la Conférence du désarmement et la société civile. Bien que nous ayons réalisé des progrès tangibles dans le cadre des organes subsidiaires de la Conférence cette année, nous devons donner un nouvel élan à nos discussions et délibérations. Dans ce contexte, permettez-moi de vous rappeler le prochain dialogue informel entre la société civile et la Conférence du désarmement, que j'ai fixé au 17 août. Ce troisième forum de la société civile sera l'occasion d'échanges sur les progrès scientifiques, les progrès technologiques et le désarmement, l'accent étant mis en particulier sur la convergence des objectifs de développement durable numéro 9, qui concerne l'industrie, l'innovation et les infrastructures, numéro 16, qui porte sur la paix, la justice et des institutions fortes, et numéro 17, qui vise les partenariats.

Bien entendu, le dialogue offrira également une tribune supplémentaire, et non des moindres, pour la poursuite des discussions relatives au Programme de désarmement du Secrétaire général et pour l'orientation des efforts de mise en œuvre, et j'attends avec intérêt un débat animé sur certaines de ces questions de pointe qui se posent directement à cette auguste assemblée. S'agissant de la Conférence du désarmement, lorsqu'il a présenté son Programme dans sa déclaration du 24 mai, le Secrétaire général a souligné la nécessité, pour redynamiser la Conférence, d'améliorer la coordination, de mettre fin aux chevauchements, de mieux utiliser les compétences et, surtout, d'avoir le courage politique de revoir nos positions. Il s'est également clairement engagé à collaborer avec les États membres et à déterminer comment répondre à ces exigences.

Monsieur le Président, je me félicite de notre débat de ce matin ; vous pouvez compter sur mon appui et celui de mes collègues à mesure que vous progresserez sur toutes les questions cruciales qui requièrent d'urgence l'attention de la Conférence. Je vous remercie.

Le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour vos remarques introductives. Nous allons maintenant passer à la liste des orateurs et allons commencer par le Représentant permanent du Pakistan, S. E. M. Farukh Amil. Vous avez la parole.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré

de l'appui et de la coopération sans réserve de notre délégation. Puisque vous nous avez demandé, à notre séance plénière de ce jour, d'examiner le Programme de désarmement que le Secrétaire général a dévoilé à l'Université de Genève en mai dernier, je vais exposer brièvement nos vues à ce sujet.

Nous nous félicitons de l'intérêt personnel que le Secrétaire général manifeste et de son engagement à placer le désarmement au centre des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Dans le contexte actuel, que le Secrétaire général qualifie à juste titre de périlleux, il est de plus en plus pertinent de rechercher des solutions multilatérales aux problèmes de sécurité à l'échelle mondiale et régionale. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général de voir son Programme relancer le dialogue et les négociations sur le désarmement international, faire naître des idées neuves et donner un nouvel élan au désarmement.

Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général a donné la priorité absolue à l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Dans le même temps, il a également accordé une attention égale à deux autres questions fondamentales : la suraccumulation des autres types d'armement et la nécessité d'empêcher la militarisation des nouvelles technologies. Nous saluons l'appel lancé par le Secrétaire général aux États membres afin qu'ils relancent les débats sur le désarmement. Nous nous félicitons qu'il ait appelé les États membres à reconnaître et à respecter les intérêts légitimes des uns et des autres en matière de sécurité, et à trouver un moyen d'assurer la sécurité de tous.

Le Pakistan demeure attaché à l'objectif de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires par des moyens universels, vérifiables et non discriminatoires négociés à la Conférence du désarmement. Cet objectif ne peut être poursuivi que dans le cadre d'une démarche concertée et universellement acceptée par le biais d'un processus consensuel faisant intervenir toutes les parties prenantes concernées, ce qui se traduit par une sécurité égale et non diminuée, sinon accrue, pour tous nos États. L'objectif ultime doit être l'élimination totale des armes nucléaires au sein d'un système de sécurité collective redynamisé.

Nous devons prendre en compte les trois principaux facteurs qui poussent des États comme le Pakistan à posséder des armes nucléaires. Le premier est la menace que représentent les forces militaires supérieures, tant nucléaires que conventionnelles, et les nouveaux types de systèmes d'armement déstabilisants. Le second est l'existence de différends avec des États plus puissants. Le troisième est la discrimination dans l'application du droit international et des normes internationales, y compris l'incapacité du système de sécurité collective des Nations Unies à garantir la coexistence pacifique de tous les États. Ces facteurs sont différents de ceux qui motivent les États à conserver l'arme nucléaire pour le prestige, que ce soit pour préserver leur statut de puissance mondiale ou pour y accéder.

Tout traité de maîtrise des armements, de non-prolifération ou de désarmement qui compromettrait la sécurité d'un État serait condamné d'avance, comme en témoigne l'échec du lancement des négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il ne peut être attendu d'aucun pays qu'il engage des négociations sur un traité qui serait préjudiciable à sa sécurité nationale, comme l'atteste le refus d'un grand nombre de pays de participer aux négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires en 2017. Pour progresser véritablement sur la voie du désarmement, il est indispensable de répondre aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Nous devons également reconsidérer les conséquences négatives de malencontreuses politiques discriminatoires de deux poids, deux mesures fondées sur des considérations stratégiques et commerciales. Les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales s'intensifient, la méfiance entre États s'accroît, les vieux différends continuent de s'envenimer, et dans le même temps, de nouveaux conflits surgissent sans cesse. Les armements ne cessent de gagner en qualité et en quantité, et des armes plus perfectionnées et plus dévastatrices sont régulièrement mises au point et déployées.

Dans cette situation, nous trouvons aussi opportun que nécessaire l'appel lancé aux États membres par le Secrétaire général pour qu'ils empêchent l'émergence de nouveaux domaines de concurrence stratégique et de nouvelles sphères conflictuelles afin de garantir la sécurité et la viabilité des activités spatiales, maîtrisent les nouveaux types d'armes stratégiques déstabilisantes, luttent contre l'accumulation excessive et le commerce illicite d'armes classiques, repensent les dépenses militaires discrétionnaires, comprennent l'incidence des nouvelles technologies d'armement et leurs répercussions sur la sécurité internationale et le désarmement, s'assurent que les êtres humains conservent le contrôle des armes et de l'intelligence artificielle, et préviennent les activités malveillantes dans le cyberspace. C'est à nous, les États membres, qu'il incombe en dernier ressort de prendre acte de l'ensemble de ces questions aussi urgentes qu'importantes. Le Secrétaire général ne peut nous aider qu'en attirant notre attention sur les risques, les enjeux et les lourdes conséquences qui en découlent. C'est à nous qu'il revient de traiter ces questions, en faisant le meilleur usage des outils et organes à notre disposition, tels que la Conférence du désarmement, instance unique en son genre, et en jetant progressivement les bases d'un ordre mondial équitable qui permette à toutes les nations de coexister dans la paix et l'harmonie, à l'abri de toute crainte et de toute menace.

Jamais le Pakistan ne cessera d'appuyer cette entreprise. Je vous remercie, Monsieur le Président, et je me joins à vous pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues du Royaume-Uni, du Chili et de l'Équateur.

Le Président : Merci, Excellence. L'orateur suivant est le Représentant permanent du Chili, S. E. M. Juan Eduardo Eguiguren. Vous avez la parole.

M. Eguiguren (Chili) (*parle en espagnol*) : Merci. Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice des fonctions qui vous ont été confiées. Soyez assuré de notre ferme engagement à continuer de contribuer positivement aux travaux de la Conférence. Étant donné qu'il s'agit de ma première déclaration en tant que Représentant permanent du Chili auprès de la Conférence, qu'il me soit permis d'exposer la vision de mon pays à la lumière des défis auxquels cette instance est actuellement confrontée.

Lors de mon dernier séjour à Genève, où je suis arrivé en 2003, cette assemblée a exprimé le regret que plusieurs années se soient écoulées sans qu'un programme de travail ait été arrêté. À l'époque, on a beaucoup parlé d'initiatives intéressantes qui n'ont, en fin de compte, pas suffi à mettre le mécanisme de désarmement de la Conférence en mouvement ; je pense notamment à l'initiative dite « des cinq Ambassadeurs », qui a reçu un soutien important mais n'a finalement pas pu être menée à bien.

Plus de vingt ans se sont écoulés, et je ne peux que partager la frustration de la vaste majorité des délégations face à l'impasse persistante dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence, laquelle se veut l'instance par excellence de négociation d'instruments multilatéraux de désarmement. Ces dernières années ont été riches en enseignements quant à la manière de procéder dans le cadre des négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements. L'interdiction et la réglementation ne sont pas des fins en soi ; il s'agit plutôt d'outils, de moyens qui donnent au multilatéralisme sa vocation ultime : la protection de la personne.

À cet égard, le Chili a accueilli avec un optimisme prudent l'adoption de la décision figurant dans le document CD/2119 sur la création d'organes subsidiaires chargés d'examiner les questions fondamentales qui occupent cette instance. Comme d'autres délégations, nous sommes conscients que les travaux de ces organes ne nous soustraient pas à l'obligation de nous entendre sur un programme de travail qui nous permettrait d'entamer dès que possible la négociation des instruments internationaux nécessaires en ce domaine. Il s'agit toutefois d'un pas dans la bonne direction – l'adoption d'un accord par consensus – et nous en mesurons la valeur symbolique. Nous espérons que ce mécanisme contribuera, à travers le dialogue, à la réalisation des accords de base nécessaires pour instaurer la confiance indispensable à notre progression vers un désarmement total et complet.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'état d'avancement des principaux points de l'ordre du jour. S'agissant du désarmement nucléaire, nous regrettons que l'occasion unique de négocier un traité international sur l'interdiction des armes nucléaires se soit présentée en dehors de cette instance à cause de l'inertie d'un petit groupe de pays qui refusent d'accepter l'indiscutable : il ne saurait y avoir de légitimité en matière d'armes de destruction massive, et aucun pays, ni aucune organisation, ne pourrait faire face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de telles armes. C'est pourquoi nous avons pris une part active dans la négociation de ce traité, dont nous espérons qu'il entrera en vigueur sous peu.

En outre, s'agissant des affaires nucléaires, nous saluons les travaux des groupes d'experts gouvernementaux, dont le groupe sur la vérification du désarmement nucléaire, auquel mon pays participe. Naturellement, nous nous félicitons également des résultats positifs obtenus par le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

L'impérieuse nécessité de parvenir à un accord garantissant qu'aucun État doté d'armes nucléaires ne menace d'utiliser son armement contre des États non dotés d'armes nucléaires nous préoccupe également. Le Chili considère que ces garanties négatives de sécurité constituent une étape essentielle sur la voie de la réduction de la menace nucléaire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous sommes également inquiets que les grandes puissances nucléaires aient maintenu leurs systèmes opérationnels en état de haute alerte, ce qui accroît considérablement le risque de recours aux armes nucléaires et d'affrontement nucléaire irréversible, avec des conséquences catastrophiques pour l'humanité et pour notre planète. C'est pourquoi, de concert avec les délégations d'autres pays attachés aux mêmes idées, nous continuerons de faire pression en faveur de la révision à la baisse des niveaux d'alerte.

Malgré l'insistance décourageante des États dotés d'armes nucléaires à accorder une place centrale à la dissuasion nucléaire, nous notons certaines évolutions positives, comme en témoigne l'attitude que la République populaire démocratique de Corée a adoptée récemment. Nous espérons que ce pays abandonnera irréversiblement son programme d'armes nucléaires, régularisera son statut d'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, soumettra ses installations aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et adhérera au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous nous sommes toujours joints à ceux qui insistent sur la nécessité de trouver une solution pacifique à cette crise, car il s'agit d'un conflit aux ramifications planétaires qui doit être traité de manière responsable par la communauté internationale tout entière ; nous suivrons donc de près son évolution et demandons à la République populaire démocratique de Corée de joindre le geste à la parole, condition *sine qua non* de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Je saisis également cette occasion pour aborder une autre question préoccupante : le risque d'une éventuelle course aux armements dans l'espace. Nous nous sommes déclarés favorables à la négociation d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. Nous espérons que le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, auquel le Chili participe également, sera en mesure de concilier les points de vue sur cette question obscure mais déterminante pour l'avenir de la sécurité mondiale.

Le Chili est d'avis que les efforts déployés dans le cadre de cette Conférence ne doivent pas l'être en vase clos, mais dans le contexte d'une mission diplomatique internationale qui privilégie les processus multilatéraux et le renforcement des cadres juridiques internationaux en tant que meilleur moyen de relever les défis en matière de sécurité à l'échelle internationale. À cet égard, nous embrassons les priorités que le Secrétaire général a définies dans son Programme de désarmement, aussi vaste que complet. Nous appelons l'attention sur sa perspective humaniste, qui engage à une réorganisation des priorités internationales en matière de sécurité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2017, les gouvernements du monde ont consacré 1,7 milliard de dollars des États-Unis aux dépenses militaires, soit 227 dollars par

personne en vie aujourd'hui. Les dépenses militaires représentent 80 fois le montant consacré à l'aide humanitaire, et les ressources manquent pour soutenir les efforts déployés en vue d'éradiquer la pauvreté, d'améliorer l'éducation et la santé, de lutter contre les changements climatiques et de protéger la planète. Pour mon pays et notre région, il s'agit là de considérations fondamentales. Le Programme de désarmement recentre le système international sur l'individu, l'humanité et les générations futures. Pour relever les défis de notre époque, nous devons aborder le désarmement, la sécurité et le développement durable selon une approche intégrée fondée sur une action collective à tous les niveaux. Cette démarche est indispensable à la réalisation des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces objectifs ne pourront être atteints que si tous les pays s'engagent sans réserve et si les mécanismes internationaux propres aux instances internationales pertinentes collaborent de manière efficace.

Je conclurai en appelant tous les membres de cet organe central de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de sécurité internationale à démontrer que nous avons la volonté politique de progresser d'urgence, à l'unisson, sur la voie du désarmement et qu'ensemble, nous pouvons préserver la crédibilité et la pertinence de la Conférence. Monsieur le Président, je vous remercie de vos aimables paroles de bienvenue.

Le Président : C'est moi qui vous remercie. Nous allons maintenant donner la parole à S. E. le Représentant permanent de l'Équateur, M. Gallegos. Vous avez la parole, Excellence.

M. Gallegos (Équateur) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que je prends la parole, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous avons toute confiance en votre capacité de mener à bien cette mission délicate ; à cet égard, considérez que l'engagement et le plein appui de ma délégation vous sont acquis. Ensuite, permettez-moi de vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Doudech, pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé aux nouveaux Représentants auprès de la Conférence, dont nous sommes. Enfin, je saisis cette occasion pour saluer mes collègues au sein de cette instance privilégiée.

C'est pour moi un honneur tout particulier de pouvoir représenter à nouveau mon pays auprès de cette instance, que je connais très bien. En 1999, alors que j'étais Représentant permanent de l'Équateur ici à Genève, nous avons négocié le dernier élargissement de la composition de la Conférence, qui a accueilli cinq nouveaux membres, dont mon pays, le 5 août de la même année. Aujourd'hui, dix-neuf ans plus tard, je partage vos préoccupations et votre découragement, et je crois que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour revenir à une approche multilatérale du désarmement. Je m'engage par la présente à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Par la suite, j'ai repris mes fonctions de Représentant permanent à Genève. Dans ce cadre, j'ai présidé la Conférence au début de 2012, et en 2014, j'ai pu coprésider le groupe de travail créé en vue de parvenir à un consensus et de surmonter les problèmes auxquels la Conférence est confrontée. Je suis donc bien conscient des difficultés qui, ces dernières années, ont fait obstacle aux tentatives de cette instance d'adopter un programme de travail et, plus encore, d'aborder les questions de fond et de manifester ensemble la volonté politique nécessaire.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Équateur est fermement attaché au désarmement, et que mon pays est partie à tous les grands instruments internationaux qui s'y rapportent. Je ne peux donc que saluer et appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU dans ce domaine, notamment le Programme de désarmement qu'il a récemment publié.

Naturellement, nous rejoignons pleinement le Secrétaire général dans son évaluation de la situation délicate dans laquelle se trouve le monde aujourd'hui – un monde dont la complexité appelle d'urgence des solutions nouvelles. La plus grande menace demeure l'existence d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, qui fait craindre des conséquences potentiellement dévastatrices pour la planète. À cet égard, l'Équateur se félicite de l'annonce de l'engagement personnel du Secrétaire général et de l'implication croissante des organismes des Nations Unies dans les affaires de

désarmement. Nous appuyons également les stratégies que le Secrétaire général expose dans son Programme, lesquelles visent notamment à mettre en œuvre divers mécanismes de renforcement de la confiance et de réduction des risques, à renforcer le principe de non-recours aux armes nucléaires, à consolider les zones exemptes d'armes nucléaires et à en accroître le nombre, ainsi qu'à développer les normes, techniques et capacités de vérification nécessaires au désarmement nucléaire.

Nous pensons toutefois que ces stratégies n'ont rien de nouveau et qu'elles ne peuvent être mises en œuvre isolément. Elles doivent plutôt venir compléter l'effort cardinal de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur l'interdiction et l'élimination de toutes les armes nucléaires. Cela exige des États, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, qu'ils réorientent radicalement leur volonté politique.

S'agissant du deuxième pilier du Programme du Secrétaire général, nous convenons pleinement qu'il est urgent de progresser dans la réglementation mondiale des armes classiques, actuellement responsables de la majorité des décès de victimes civiles. Tant les fournisseurs que les destinataires d'armes doivent être soumis à des contrôles plus stricts afin de prévenir des catastrophes telles que celles qui frappent actuellement la planète.

En particulier, l'Équateur reconnaît la nécessité de réglementer l'emploi des armes explosives dans les zones peuplées et de prendre des mesures visant à empêcher le détournement des armes légères et de petit calibre ; c'est pourquoi nous appuyons les stratégies proposées en la matière, telles que l'augmentation du financement international affecté au contrôle des armes légères et de petit calibre et le renforcement de la coopération interétatique aux fins d'empêcher le détournement des stocks d'armes.

Outre les démarches proposées par le Secrétaire général, l'Équateur estime qu'il est nécessaire d'élaborer des stratégies relatives aux pays d'où sont issues les armes, telles qu'une norme internationale interdisant expressément la vente d'armes à des groupes non étatiques non autorisés et à des pays responsables d'actes de génocide ou de crimes contre l'humanité, entre autres considérations qui touchent aux pays producteurs d'armes.

Enfin, le troisième pilier du Programme du Secrétaire général porte sur les nouveaux moyens et méthodes de guerre. L'Équateur partage pleinement l'avis du Secrétaire général quant à l'importance d'une implication accrue dans la compréhension des nouvelles technologies et la prévention de leur utilisation abusive, ainsi qu'à la nécessité de progresser dans l'élaboration de stratégies visant à relever ces nouveaux défis.

En résumé, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour appeler au renforcement du dialogue et à la participation de la communauté internationale aux affaires de désarmement. À cet égard, je tiens à réaffirmer l'engagement de notre délégation à contribuer à un tel dialogue, à rechercher des solutions et à arrêter un programme de travail qui puisse guider cette Conférence et l'aider à atteindre ses ambitieux objectifs. Merci beaucoup.

Le Président : Merci, Excellence, pour votre intéressante déclaration et pour les mots aimables que vous avez adressés à la présidence. Je vais maintenant donner la parole à S. E. M. Aidan Liddle, Représentant permanent du Royaume-Uni. Vous avez la parole, Excellence.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie des chaleureuses paroles de bienvenue que vous m'avez adressées tant aujourd'hui qu'hier, lorsque j'ai eu l'honneur de vous présenter ma lettre d'accréditation, à vous-même et au Secrétaire général de la Conférence. C'est la première fois que je m'adresse à la Conférence en ma qualité d'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. C'est aussi, naturellement, la première fois que je prends la parole sous votre présidence ; qu'il me soit donc permis de vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction et de vous assurer de mon plein appui et de celui de ma délégation.

Représenter mon pays auprès de cette auguste Conférence est un grand honneur et une grande responsabilité. À vous, Monsieur le Président, et à toutes les délégations, je tiens aujourd'hui à affirmer mon engagement personnel à jouer un rôle actif et constructif au sein de cette instance. Je tiens également à souligner l'attachement constant du

Gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni aux buts et objectifs de cette Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement et élément fondamental de l'ordre international fondé sur l'état de droit.

Le Gouvernement britannique reste déterminé à créer les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires. Naturellement, le Royaume-Uni a le statut d'État doté d'armes nucléaires en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous maintiendrons une force de dissuasion nucléaire indépendante aussi longtemps que le contexte sécuritaire mondial l'exigera, mais nous ne conservons que le minimum de pouvoir destructeur nécessaire pour dissuader tout agresseur. Nous avons réduit nos stocks d'armes nucléaires de plus de moitié depuis le pic atteint à la fin des années 1970. Nous ne conserverons pas plus de 120 ogives opérationnelles et nous continuerons de réduire notre arsenal d'armes nucléaires à un maximum de 180 ogives d'ici le milieu de la prochaine décennie. Nous estimons que notre flotte de quatre sous-marins nucléaires est le minimum nécessaire pour garantir une dissuasion continue en mer. Chacun de ces sous-marins ne transporte pas plus de 8 missiles opérationnels, et nous avons réduit de 48 à 40 le nombre d'ogives nucléaires déployées sur chacun d'entre eux.

En temps normal, les sous-marins britanniques en patrouille se voient imposer un délai de notification de plusieurs jours avant de pouvoir procéder à la mise à feu de leurs armes et, depuis 1994, nos missiles ne sont plus dirigés contre aucun État. Nous avons donné l'assurance que le Royaume-Uni n'utilisera ni ne menacera d'utiliser des armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et respectueux de ses obligations au titre de ce traité. De plus, en ratifiant les protocoles pertinents aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, le Royaume-Uni a offert aux États d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, du Pacifique Sud et d'Asie centrale des garanties juridiquement contraignantes à cet effet.

Les mesures que nous avons prises au niveau national ne laissent aucun doute quant à notre engagement en faveur du désarmement, mais il est clair que seul un processus multilatéral permettra de créer les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires. Cette Conférence et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires restent les pierres angulaires de ce processus. Le Gouvernement britannique continuera de jouer un rôle actif dans le processus progressif de désarmement multilatéral, notamment en encourageant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Il incombe également à ceux d'entre nous qui conservent des armes nucléaires d'instaurer un climat de confiance avec les États non dotés d'armes nucléaires. J'espère que des initiatives telles que nos travaux sur la vérification du désarmement nucléaire seront perçues comme une manifestation de notre ouverture au dialogue et une contribution notable à la recherche de solutions aux problèmes techniques qui font actuellement obstacle à une véritable progression du désarmement. Dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, nous nous engagerons de manière constructive et dans un esprit d'ouverture avec tous ceux qui sont disposés à faire de même, en particulier aux fins de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Comme vient de le dire notre collègue chilien, le désarmement nucléaire ne peut être discuté en vase clos. Le dispositif international de désarmement comprend d'importants instruments relatifs aux armes chimiques, biologiques et classiques, et le Royaume-Uni a joué un rôle significatif dans l'élaboration et la promotion de nombre de ces instruments. Par essence, le désarmement général ne peut avoir lieu que si tous les États se sentent suffisamment en sécurité pour désarmer. Il incombe donc à tous les États de respecter leurs engagements internationaux, qu'il s'agisse d'armes nucléaires, chimiques, biologiques ou classiques, et d'appuyer le système international réglementé.

Lorsque mon prédécesseur s'est adressé pour la première fois à la Conférence en juillet 2013, il a souligné que nous vivions une période relativement calme, mais il a rappelé à la Conférence que nous ne pouvons exclure une détérioration du climat

international pour le désarmement, qui résulterait d'une modification de la dynamique mondiale de sécurité et de l'évolution de la technologie. Je suis au regret de dire qu'il avait doublement raison. Cependant, même si c'est le cas, nous devons persévérer dans la poursuite de notre objectif commun.

Nous sommes réunis ici parce que nos gouvernements ont souscrit à l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Il est entendu que les intérêts essentiels de tous les États en matière de sécurité doivent être respectés tout au long du processus, raison pour laquelle cette Conférence fonctionne selon la règle du consensus. C'est pleinement justifié. Cependant, pour progresser vers cet objectif, nous devons aussi faire preuve de courage et d'imagination pour aplanir les différends qui nous divisent. J'espère être en mesure d'apporter ma contribution en tant que membre de cette assemblée.

Dans ce contexte, pour ce que j'en sais, je trouve encourageants les débats des organes subsidiaires, et je vois tout l'intérêt de leur prolongation l'année prochaine. J'ai également hâte de discuter avec mes collègues, et en particulier avec les autres États qui assureront la présidence de cette Conférence en 2019, afin de voir ce que nous pouvons accomplir. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous tous, et avec l'ensemble de la communauté du désarmement et de la non-prolifération, à Genève et au-delà.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je reviendrai ultérieurement sur la question du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. Merci.

Le Président : Merci pour votre déclaration. Nous allons maintenant donner la parole à l'Autriche, au nom de l'Union européenne. C'est M^{me} Kemppainen qui va faire cette déclaration. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Kemppainen (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous la présidence tunisienne de la Conférence du désarmement, je voudrais vous féliciter et vous souhaiter plein succès dans votre mandat.

Dans son nouveau Programme de désarmement, le Secrétaire général encourage la Conférence du désarmement à réaliser son plein potentiel en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde. La poursuite des débats de fond au sein des cinq organes subsidiaires devrait déboucher sur les résultats tangibles dont la Conférence a tant besoin. Le Programme nous rappelle à point nommé l'importance de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération pour notre sécurité collective.

Un multilatéralisme efficace et un système international réglementé, avec l'ONU en son cœur, sont indispensables pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet du contexte sécuritaire actuel, et nous nous rallions à son point de vue selon lequel il est nécessaire de poursuivre le dialogue et de continuer de privilégier la transparence, d'encourager les mesures de confiance et de promouvoir l'éducation en matière de désarmement. Il importe que toutes les parties contribuent à améliorer le cadre stratégique de la maîtrise des armements et du désarmement.

Nous sommes préoccupés par le manquement de certains États à leurs obligations en matière de non-prolifération. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la communauté internationale doit fixer les responsabilités et mettre fin à l'impunité de ces violations. Nous condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques où que ce soit et par qui que ce soit. À cet égard, l'Union européenne se félicite vivement de la décision de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques consacrée à la lutte contre la menace que représente l'utilisation croissante des armes chimiques en renforçant les capacités internationales de vérification et d'attribution des responsabilités et attend avec intérêt la mise en œuvre des dispositions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques concernant la République arabe syrienne.

De même, nous soutenons sans réserve le mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines et attendons avec intérêt sa proposition visant à renforcer les capacités internationales.

Comme le souligne la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive, l'un des axes politiques de longue date consiste à prévenir, décourager, endiguer et, si possible, éliminer les programmes de prolifération préoccupants tout en s'attaquant à leurs causes profondes.

Nous avons tout mis en œuvre pour promouvoir un environnement international et régional stable et nous attaquons aux causes profondes de l'instabilité résultant des conflits politiques, de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement et des violations des droits fondamentaux. Nous avons fourni un appui politique et financier important aux institutions multilatérales afin d'assurer le respect et le renforcement des principaux traités, conventions, accords et autres instruments internationaux, de promouvoir l'adhésion universelle à ces instruments, et de renforcer les capacités en vue d'aider les autres pays à remplir leurs obligations. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la recherche de solutions diplomatiques aux crises régionales de prolifération, assorties, le cas échéant, de sanctions sévères.

L'Union européenne a souligné à maintes reprises la nécessité de progresser concrètement vers la pleine application de l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'objectif ultime étant l'élimination totale des armes nucléaires. Nous continuons de promouvoir activement l'universalisation et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de préconiser l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires au titre du document CD/1299 et du mandat qu'il contient, et d'appuyer les efforts internationaux en matière de vérification du désarmement nucléaire ainsi que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Union européenne réaffirme son attachement à la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action global commun, lequel est une composante essentielle du dispositif mondial de non-prolifération et une victoire incontestable de la diplomatie multilatérale, approuvée à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Nous appuyons les efforts déployés en faveur de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et soulignons qu'il importe de maintenir la pression par la sanction tout en veillant à ce que les voies de communication restent ouvertes. Nous continuons d'encourager les deux États dotés des arsenaux nucléaires les plus importants à proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, à préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à chercher à réduire encore leurs arsenaux, y compris les armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, qu'elles soient déployées ou non déployées. Compte tenu des graves dangers qui menacent actuellement notre environnement sécuritaire, nous appelons tous les États concernés à prendre des mesures concrètes et adéquates d'atténuation des risques, comme indiqué dans le plan d'action de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, qui conditionnent également la sûreté et la sécurité de leurs arsenaux nucléaires.

S'agissant des activités menées dans l'espace et dans le cyberspace, nous prenons note du soutien exprimé par le Secrétaire général en faveur de mesures de transparence et de confiance telles que les principes de comportement responsable. L'Union européenne appuie la mise en œuvre des recommandations consensuelles du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui a approuvé à l'unanimité les efforts déployés par les États pour prendre des engagements politiques, par exemple sous la forme d'un code de conduite international, pour encourager une exploitation responsable et pacifique de l'espace. Le Groupe est d'avis que les mesures politiques à caractère volontaire peuvent déboucher sur l'examen de concepts et propositions de mesures juridiquement contraignantes.

L'Union européenne appuie également la mise en œuvre des rapports de consensus des groupes d'experts gouvernementaux de l'ONU dans le domaine de l'informatique et des télécommunications appliquées à la sécurité internationale, confirmant que le droit international en vigueur s'applique au cyberspace et encourageant la mise en œuvre des mesures de confiance et des normes de comportement responsable des États.

L'Union européenne se félicite de l'issue de la Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juin. Nous sommes particulièrement heureux que le document final approuve le processus établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/55 sur les munitions et souligne l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le document final intègre la problématique hommes-femmes, référence étant faite à la violence sexiste ainsi qu'à la collecte de données ventilées par sexe et au commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. Il appelle à la mise en place d'un processus visant à définir des directives consensuelles relatives au marquage des armes modulaires et en polymère d'ici à la septième réunion biennale des États. Il réaffirme l'importance de la lutte contre le commerce illicite d'armes légères dans le combat contre le terrorisme, ce que souligne également la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité. Ce résultat garantit la pertinence et accroîtra l'efficacité du Programme d'action au titre de l'Instrument international de traçage. L'adoption à l'unanimité d'un document final sur un sujet sensible lié à la sécurité marque également un progrès important compte tenu des pressions croissantes qui s'exercent sur le multilatéralisme, les accords internationaux et le principe d'ordre international réglementé.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de la proposition du Secrétaire général de créer un mécanisme de financement spécifique pour appuyer le contrôle des armes légères et de petit calibre et attend avec intérêt des précisions supplémentaires concernant sa mise en œuvre. Nous devons redoubler d'efforts aux niveaux régional, national et international pour lutter contre les armes légères et de petit calibre illicites, lesquelles alimentent le terrorisme et la criminalité organisée, déclenchent des conflits et font obstacle au développement dans de nombreuses régions du monde.

L'Union européenne a beaucoup investi dans la coopération et l'assistance connexes, en particulier dans les domaines de la collecte et de la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions excédentaires, de la sécurité physique et de la gestion des stocks de ces armes et munitions, ainsi que du renforcement des capacités en matière de marquage, de tenue des registres et de traçage des armes. L'Union européenne met actuellement la dernière main à l'examen de sa stratégie de 2005 contre les armes légères et de petit calibre, qui portera sur la fabrication illicite et le détournement d'armes à feu, d'armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions. Nos centrons nos efforts concertés sur la prévention et la réduction du trafic d'armes légères et de petit calibre et de munitions illicites, conformément à la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

Nous appelons tous les États, en particulier les principaux États d'exportation, d'importation ou de transit d'armes, à adhérer au Traité sur le commerce des armes, qui vise à établir les normes internationales communes les plus strictes possible pour le transfert des armes classiques et de leurs munitions. Au sein de l'Union européenne, c'est la Position commune 2008 du Conseil européen, qui définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires des États membres de l'Union européenne, qui assure la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Toute demande de licence d'exportation portant sur des armes figurant sur la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne doit être appréciée au cas par cas selon huit critères de risque dont le risque de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les risques de violence sexiste, de détournement et d'instabilité nationale et régionale. Le rapport annuel de l'Union européenne sur les exportations d'armes est un vecteur majeur d'amélioration de la transparence du commerce des armes, car il présente les exportations d'armes par les États membres de l'Union européenne – tant les exportations autorisées que les exportations refusées.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une priorité horizontale importante pour l'Union européenne. Nous nous félicitons donc de l'attention que le Secrétaire général accorde à l'impact sexospécifique des armes et à la participation active et égale des femmes. L'Union européenne continuera de promouvoir l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de toutes les autres résolutions pertinentes visant à faire progresser le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, telles que la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur le rôle des

femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et les résolutions ultérieures.

La lutte antimines est un autre domaine dans lequel l'Union européenne s'implique activement, en tant que donateur majeur pour le financement du déminage, de l'éducation aux risques, de la destruction des stocks et de l'assistance aux victimes et en tant que fervent défenseur de l'application et de l'universalisation de la Convention d'Ottawa. Nous attendons avec intérêt la Stratégie révisée des Nations Unies pour la lutte antimines, ainsi que la mise à jour des Normes internationales de la lutte antimines.

Nous prenons note de l'intention du Secrétaire général de promouvoir le renforcement et la cohérence de la coordination interinstitutions des Nations Unies dans le domaine des dispositifs explosifs improvisés. Nous saluons également les efforts qu'il déploie pour sensibiliser l'opinion aux problèmes liés à l'emploi de munitions explosives dans les zones fortement peuplées et à leur impact sur les civils. Nous appelons toutes les parties aux conflits armés à respecter pleinement le droit international humanitaire. L'Union européenne maintiendra une position ferme en faveur du respect du droit humanitaire international et de la protection des civils dans toutes les situations de conflit.

Comme l'a relevé le Secrétaire général, les progrès de la science et de la technologie ont contribué à créer des conditions extrêmement propices à la réalisation du Programme 2030. Ces progrès s'accompagnent également d'une série de risques et de difficultés associés, entre autres, à la biologie de synthèse, à l'édition génomique, à l'impression 3D et aux nouvelles technologies en matière d'armement. Le prochain dialogue de la Conférence du désarmement avec les chercheurs, les universitaires, la société civile et les entreprises devrait encourager l'innovation responsable, et nous attendons avec intérêt la poursuite du débat sur ces questions au sein des instances internationales compétentes.

Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un nouvel échange d'informations sur les processus d'examen des armes létales en vue d'un partage des meilleures pratiques. La première réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, tenue en novembre 2017, a confirmé que le droit international, en particulier le droit international humanitaire, s'applique pleinement à tous les systèmes d'armes, y compris les systèmes d'armes létaux autonomes, et que les États demeurent responsables de leur mise au point et de leur emploi dans les conflits armés.

L'Union européenne continue d'être un partenaire solide, fiable et rationnel de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons les corrélations entre le développement durable, l'action humanitaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour explorer les synergies au sein du système des Nations Unies. Nous contribuerons à la mise en œuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général conformément à nos priorités, et nous avons hâte de poursuivre notre coopération avec l'ensemble des États membres et les autres parties intéressées.

Le Président : C'est moi qui vous remercie. Nous allons maintenant donner la parole à S. E. M. Fu Cong, Représentant permanent de la Chine auprès de la Conférence du désarmement. Vous avez la parole, Excellence.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. La délégation chinoise soutiendra activement vos travaux et mettra tout en œuvre pour que la Conférence aille de l'avant. J'aimerais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs du Royaume-Uni, du Chili et d'Équateur. J'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec eux. La Chine se félicite des efforts déployés par le Président pour organiser un débat thématique sur le Programme de désarmement présenté par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres. L'initiative est à la fois nécessaire et bénéfique, car elle contribuera à parvenir à une entente commune entre toutes les parties et à redynamiser la Conférence.

En un peu plus d'un siècle, l'Histoire a montré que la maîtrise des armements, le désarmement et la paix et la sécurité internationales sont complémentaires et étroitement interdépendants. L'amélioration de la conjoncture sécuritaire internationale a contribué à

faire progresser le désarmement et la maîtrise des armements ; de plus, les avancées dans ce dernier domaine contribuent également à renforcer la paix et la stabilité internationales. Faire progresser le désarmement était l'une des grandes ambitions sous-tendant la création de l'Organisation des Nations Unies. Le désarmement occupe une place primordiale dans la Charte des Nations Unies.

Le contexte sécuritaire international est extrêmement sombre et particulièrement complexe. Les relations entre grandes puissances deviennent chaque jour plus tendues ; les enjeux géopolitiques sont de plus en plus graves ; les conflits régionaux se sont succédé en cascade ; et les questions sécuritaires coutumières se mêlent désormais à des problématiques non traditionnelles telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Les avancées scientifiques et technologiques ont affecté la stabilité stratégique et la paix internationale. L'absence de plus en plus manifeste de normes régissant l'espace extra-atmosphérique et la cybersécurité met plus encore en exergue l'importance du processus de désarmement international.

Dans ce contexte, le Programme de désarmement présenté par le Secrétaire général est d'une importance capitale à bien des égards. Premièrement, il souligne l'importance du désarmement pour la paix et le développement dans le monde au regard de la faible progression du processus de désarmement, qu'il replace au centre des travaux menés par l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, le Programme fait fond sur la paix et le développement ; il insiste sur le concept d'intérêt de la population et formule, pour les aspects et enjeux pertinents, une série de suggestions et de recommandations spécifiques qui constituent autant de références dont la valeur est indiscutable. Troisièmement, à la lumière de l'évolution et de la mutation du contexte sécuritaire international, le Programme fait l'état des lieux du processus de désarmement, expose les perspectives et difficultés connexes, et donne une orientation aux travaux des instruments du désarmement, dont la Conférence.

Le Programme de désarmement est un document complet et systématique qui mérite d'être soumis à l'examen attentif et approfondi de toutes les parties. Étant donné qu'il aborde de nombreuses problématiques spécifiques, il nous serait très difficile de formuler des avis sur tous ses aspects dans le peu de temps dont nous disposons. J'aimerais profiter de l'occasion pour partager avec vous les observations préliminaires suivantes.

Premièrement, s'agissant des armes de destruction massive, un monde exempt d'armes nucléaires est ce à quoi la communauté internationale aspire unanimement ; cependant, le désarmement nucléaire est un processus extrêmement complexe qui ne peut être mené à bien d'une seule traite. Le Plan d'action pour le désarmement nucléaire énoncé dans le Programme obéit au concept de mesures ordonnées et progressives et souligne l'importance des garanties négatives de sécurité, de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et des mesures visant à réduire les risques nucléaires. Il mérite que nous le reconnaissons pleinement. La Conférence devrait tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du désarmement biologique et chimique et entamer ses travaux en donnant la priorité aux garanties négatives de sécurité ; elle devrait s'efforcer de négocier un instrument de droit international afin de sortir de l'impasse et de réaliser une avancée dans le processus de désarmement nucléaire.

La Chine se félicite que le Programme mette l'accent sur la nécessité de prémunir l'espace contre les risques de militarisation et de course aux armements. Dans un contexte sécuritaire de plus en plus préoccupant s'agissant de l'espace extra-atmosphérique, en particulier avec une grande puissance qui encourage vigoureusement la création d'une force spatiale, la prévention du risque de militarisation et de course aux armements dans l'espace, de même que la négociation et la conclusion d'un instrument juridique, exigent une attention immédiate. Les mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales peuvent indéniablement avoir une incidence positive en renforçant la sécurité dans l'espace ; toutefois, de telles mesures s'entendent à titre volontaire. Elles ont leurs limites et ne peuvent se substituer à un dispositif juridique applicable aux activités spatiales.

Depuis la conclusion de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur

destruction et de la Convention sur les armes chimiques, dans l'ensemble, ces instruments ont fait l'objet d'une mise en œuvre relativement satisfaisante ; cependant, de nouvelles difficultés se posent à présent sous l'effet des avancées scientifiques et technologiques et des événements régionaux. La Chine appuie le renforcement de l'autorité et de l'efficacité de ces mécanismes conventionnels aux fins de la résolution objective et impartiale des différends ; il s'agit de prendre des mesures concrètes permettant de faire face à la nouvelle menace que constitue le terrorisme chimique et biologique et d'encourager l'utilisation pacifique de la technologie et des sciences chimique et biologique.

Deuxièmement, s'agissant des armes classiques, la Chine approuve le concept que le Programme de désarmement du Secrétaire général développe pour sauver des vies et les mesures spécifiques proposées à cette fin. La Chine attache une grande importance au processus de maîtrise des armements conventionnels et au règlement des problèmes humanitaires découlant du transfert illicite d'armes classiques et de leur emploi sans discrimination. Elle demande que la maîtrise des armements dans le domaine des armes classiques et les préoccupations humanitaires soient dûment prises en compte moyennant une large participation de tous les États et des consultations menées sur un pied d'égalité.

La Chine estime que résoudre les problèmes humanitaires causés par les armes classiques requiert des mesures à la fois prophylactiques et curatives déployées dans trois domaines. Un : nous devons insister sur le règlement des différends par la voie diplomatique, le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et le refus de transférer des armes aux pays et régions en proie à des troubles, de même qu'aux agents non étatiques. Deux : nous devons trouver un équilibre entre les besoins légitimes de chaque pays en matière de défense et ses préoccupations humanitaires, et établir des normes humanitaires raisonnables pour la production et l'utilisation des armes, en intégrant pleinement les situations diverses prévalant dans les différents pays. Trois : nous devons accroître la coopération et l'assistance internationales et prendre des mesures efficaces pour prévenir et atténuer les problèmes humanitaires découlant du commerce illicite des restes explosifs de guerre, tels que les engins explosifs improvisés et les mines terrestres, et des armes légères et de petit calibre. Quatre : nous devons améliorer la législation nationale et renforcer la surveillance des armes à feu et des explosifs ; pour ce faire, nous devons défendre la stabilité sociale et la sécurité internationale en prévoyant des mesures propres à faire face aux risques liés aux progrès technologiques dans le domaine de la production et du transfert des armes à feu et des explosifs.

Troisièmement, s'agissant de l'innovation scientifique et technologique, depuis le début du siècle, le cyberspace, l'intelligence artificielle et la biotechnologie connaissent une progression rapide qui a pour effet à la fois de stimuler le développement économique et social et de perturber gravement le système de sécurité et de désarmement à l'échelle internationale, mettant ainsi en lumière les lacunes des principes internationaux en la matière. Le Programme de désarmement du Secrétaire général consacre un chapitre entier à la question des avancées scientifiques et technologiques, qu'il traite sur le même pied que l'élimination des armes de destruction massive et des armes classiques ; cela montre que le Secrétaire général a une connaissance approfondie des questions de désarmement et une vision prospective de notre responsabilité envers les générations futures. Dans le même temps, le Programme formule des propositions constructives qui méritent d'être pleinement prises en considération, telles que l'établissement, entre tous les États, d'un dialogue relatif aux nouvelles technologies d'armement, la promotion d'une innovation scientifique et technique responsable et respectueuse des objectifs de la Charte des Nations Unies, la définition de règles pour une utilisation réfléchie du cyberspace, et le recours aux bons offices pour y prévenir les conflits.

La Chine a toujours préconisé une diplomatie préventive ferme, encouragé la prise de mesures concrètes pour la prévention d'une course aux armements de haute technologie et promu la protection de la paix et de la stabilité internationales. La Conférence peut, sur la base d'une évaluation approfondie de l'impact des avancées techniques et scientifiques, entamer l'élaboration de directives pour la définition de critères de comportement responsable dans le cyberspace et de normes pour la mise en œuvre par l'armée de technologies nouvelles et avancées. En outre, la communauté internationale devrait envisager sérieusement de rationaliser et d'améliorer les mécanismes multilatéraux en

vigueur en matière de non-prolifération ; elle devrait également mettre en place, avec la participation de tous les pays, un régime non discriminatoire de contrôle des exportations applicable à tous les domaines technologiques afin de renforcer l'efficacité de la non-prolifération et de faire en sorte que les bienfaits du progrès scientifique et technologique s'étendent, autant que possible, à l'humanité entière.

Quatrièmement, le Programme énonce un certain nombre de propositions visant à renforcer les partenariats pour le désarmement, notamment en rationalisant les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en leur assurant une meilleure coordination et en assurant leur financement, en renforçant le rôle du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en consolidant le dialogue sur la sécurité régionale, en améliorant l'éducation en matière de désarmement, et en garantissant une plus grande participation des femmes, du milieu universitaire et des diverses composantes de la société. Dans l'ensemble, ces propositions sont réalistes et méritent notre pleine reconnaissance.

La délégation chinoise estime que les mécanismes multilatéraux en place en matière de désarmement sont une composante majeure du système de sécurité internationale d'après guerre, et que leur efficacité et leur autorité doivent être renforcées. Dans le même temps, il nous faut aussi vivre avec notre temps et débattre de la question de l'élargissement de la Conférence aux fins de refléter pleinement l'entente commune à l'échelle internationale, de réduire la politisation régionale et de redynamiser la Conférence. Compte tenu du caractère de plus en plus interdisciplinaire de nombreuses questions de désarmement, il conviendrait de renforcer encore la communication et la coordination entre les commissions compétentes de l'Assemblée générale, les départements concernés du Secrétariat de l'ONU et d'autres organisations internationales.

Bien entendu, les positions des différents États sur les propositions et réflexions énoncées dans le Programme de désarmement ne sont pas en totale adéquation, car il s'agit d'une initiative individuelle du Secrétaire général António Guterres. Le Programme reflète néanmoins toute l'importance que celui-ci attache personnellement au désarmement, de même que les attentes élevées de la communauté internationale en la matière. Cela devrait marquer un tournant pour la communauté internationale. Elle devrait convoquer dès que possible une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et, moyennant d'intenses discussions de fond, dégager un consensus international sur un plan d'action en faveur du désarmement au XXI^e siècle. La Chine est prête à travailler sans relâche avec la communauté internationale pour faire progresser le désarmement international et pour instaurer la paix, la sécurité et la prospérité au XXI^e siècle. Merci.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vous remercie de votre déclaration. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur du Royaume du Maroc, M. Zniber. Vous avez la parole.

M. Zniber (Maroc) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter à nouveau pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous assurer du soutien continu de ma délégation. Je voudrais également me joindre à vous pour exprimer tous nos vœux de bienvenue à MM. les Représentants permanents du Chili, du Royaume-Uni et de l'Équateur.

Monsieur le Président, ma délégation, sous votre présidence, a déjà fait part de ses propositions visant à atteindre un accord au sein de notre Conférence sur notre programme de travail, ainsi que sur le programme de désarmement. Vous pouvez être sûr, Monsieur le Président, de notre plein soutien dans vos efforts visant à réaliser cet important objectif pour l'organe unique de désarmement multilatéral que constitue cette Conférence. Je voudrais aussi exprimer ici, Monsieur le Président, le fait que ma délégation reviendra sur l'important programme du Secrétaire général en matière de désarmement.

Aujourd'hui, dans le cadre des efforts concrets du Royaume du Maroc en faveur du désarmement, aux niveaux global et régional, je voudrais faire part à cette honorable assistance de la tenue à Marrakech, du 19 au 21 juin 2018, de la seizième réunion régionale des autorités nationales des États africains parties à la Convention sur les armes chimiques. Cette rencontre régionale, organisée en partenariat avec le secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, a vu la participation de délégations issues de

38 États africains, ainsi que de six organisations régionales et internationales, parmi lesquelles le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et les organisations régionales et sous régionales du continent africain.

Le thème débattu lors de cette seizième réunion régionale des autorités nationales des États africains parties à cette Convention s'est articulé autour du renforcement de la mise en œuvre au plan national de cette Convention et de la consolidation de la coordination entre les services gouvernementaux chargés de cette mise en œuvre dans chaque pays. Pour ce faire, les travaux de la réunion se sont déroulés en deux segments. Le premier segment a été consacré à la coopération entre les autorités nationales et les services de douane. Il fut l'occasion, pour le secrétariat de l'Organisation et les délégations présentes, de discuter et d'énumérer les besoins des services douaniers pour un contrôle transfrontalier efficace des produits chimiques toxiques, la manière de répondre à ces besoins et la manière dont les partenaires internationaux et régionaux peuvent accroître leur soutien au renforcement des capacités des autorités douanières nationales. C'est ainsi que dans ce contexte, de nombreuses propositions ont été recensées. Je voudrais en citer quelques-unes, notamment l'accroissement des dispositifs de sensibilisation des services douaniers au sujet des produits à double usage, conformément aux dispositions de la Convention, l'amélioration des outils techniques et opérationnels, le renforcement des capacités de formation spécialisée, l'intensification de la collaboration effective entre les services de douane et les différents intervenants dans la mise en œuvre de la Convention, le développement d'une plateforme ou d'un système d'échange d'information entre les services douaniers et les autorités nationales, et la participation des agents des douanes aux réunions tenues par les autorités nationales et les différents départements agissant à la mise en œuvre de la Convention. S'agissant du deuxième segment de cette réunion importante, il fut dédié à l'examen de la mise en œuvre de la Convention par les États africains. Il sied de noter à ce propos qu'il a été marqué par la présentation par le secrétariat de l'OIAC de l'approche régionale adoptée par cette organisation et des résultats attendus de cette approche. En particulier, je voudrais citer les trois points importants relatifs à ce segment : premièrement, l'établissement de centres de formation consacrés à la formation régionale dans chaque communauté économique et sous-région ; deuxièmement, la formation des premiers intervenants aux réponses chimiques, initiée au sein de la communauté économique et de sa sous-région ; et troisièmement, le développement d'un guide de formation pour les centres de formation. Les discussions au sein de ce segment ont également mis l'accent sur les deux domaines prioritaires pour l'Afrique en ce qui concerne l'assistance et la protection contre les armes chimiques. Il s'agit de mesures de protection au niveau national et de capacités de réponse au niveau régional.

Monsieur le Président, en partageant ces quelques éléments d'information sur le déroulement et la quintessence de la seizième réunion régionale des autorités nationales des États africains parties à la Convention sur les armes chimiques, ma délégation souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'accompagner les États africains dans la réalisation de leurs aspirations légitimes pour un développement inclusif et durable. Dans cet esprit, il est de notre point de vue important de tenir la Conférence du désarmement au courant des commentaires que nous formulons à ce sujet. Premièrement, en abritant cette importante rencontre, le Royaume du Maroc réitère, si besoin en était, son soutien constant et de longue date à l'action engagée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dont elle est membre depuis l'entrée en vigueur de la Convention, le 29 avril 1997. D'ailleurs, cette réunion régionale, qui s'est tenue à Marrakech, est la deuxième du genre que le pays ait accueillie après celle tenue en 2009 à Rabat. Deuxièmement, le Royaume, qui est depuis longtemps le coordonnateur du Groupe africain à La Haye, estime que l'approche régionale suivie par l'OIAC constitue un atout important pour asseoir le principe de l'universalité de la Convention et former un levier essentiel pour être au plus près des réalités et identifier précisément les défis auxquels sont confrontés les États parties, ainsi que pour cerner leurs besoins en matière d'assistance et de coopération spécifiques à chaque région et sous-région. Troisièmement, le Royaume du Maroc se félicite du lancement en 2017 par l'OIAC de la quatrième phase du programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique pour la période 2017-2019, et il considère que ce programme demeure un instrument déterminant de nature à accompagner les États africains dans la réalisation de leurs aspirations légitimes pour un développement inclusif et durable.

Quatrièmement, l'élaboration de ce programme en concertation avec les pays africains, selon leurs besoins, permettra indubitablement à ces pays de surmonter les entraves au développement de leurs capacités nationales en couvrant divers domaines, tels que le renforcement des capacités nationales et régionales de réaction aux attaques chimiques ou encore la contribution à l'amélioration des utilisations pacifiques de la chimie. Cinqüèmement, fortement attaché à ce programme, le Maroc souligne la nécessité d'assurer sa prévisibilité et sa durabilité en le soutenant par des allocations budgétaires spécifiques et moins tributaires d'un financement à caractère volontaire. Ceci contribuera à donner la visibilité nécessaire pour les États parties d'Afrique. En ce sens, la promotion de la coopération régionale demeure un levier important devant permettre aux États parties d'Afrique d'honorer leurs engagements au titre de la Convention et de renforcer leurs capacités nationales pour tirer le meilleur profit des utilisations pacifiques de la chimie aux fins de leur développement socioéconomique.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais dire combien, par cette déclaration, nous avons voulu non seulement informer les membres de la Conférence du désarmement de cette importante réunion, mais exprimer aussi de façon concrète, combien, lorsque nous arrivons à négocier des textes au sein de cet organe, au sein de cette Conférence, et à les mettre en œuvre, nous nous rapprochons de manière concrète de nos objectifs communs en matière de désarmement et de contrôle des armements. Voilà pourquoi il nous a semblé important de partager avec vous ces informations ce matin, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup pour votre déclaration et pour les informations que vous nous avez apportées ce matin. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée non seulement d'exprimer le soutien de la Nouvelle-Zélande à votre égard et à l'égard des autres membres de l'équipe tunisienne alors que vous présidez les délibérations de la Conférence du désarmement, mais aussi de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues. Dans la foulée, je voudrais présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens pour les pertes tragiques en vies humaines et les ravages causés par les récents tremblements de terre sur l'île de Lombok.

Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir suggéré, dans un esprit très constructif, que la Conférence du désarmement débattenne aujourd'hui du Programme de désarmement. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de nous concentrer sur un certain nombre de points essentiels du Programme du Secrétaire général, en particulier ceux qui concernent le plus directement les travaux de cette instance.

Dans l'avant-propos de son Programme, le Secrétaire général souligne que la nouvelle réalité liée au contexte périlleux dans lequel nous évoluons exige de placer le désarmement et la non-prolifération au centre des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement partage pleinement ce point de vue. Il en va de l'intérêt de la sécurité nationale et de la sécurité humaine ; notre avenir à tous en dépend. Comme le souligne le Secrétaire général, le désarmement est un instrument de prévention des conflits armés et d'atténuation de leurs effets lorsqu'ils se produisent. De l'avis de la Nouvelle-Zélande, la responsabilité morale – sinon juridique – qui incombe à l'ensemble des États membres de l'ONU de progresser dans le renforcement des règles qui protègent les civils dans les situations de conflit est démultipliée en période de danger accru, comme c'est le cas actuellement. Nous devons redoubler d'efforts pour garantir le respect du droit international humanitaire et mettre fin à toute impunité dans le cas contraire.

Le titre de la première partie du Programme, « Le désarmement au secours de l'humanité », indique clairement que c'est du risque que représente pour nous chacune de ces armes « du deuil universel », pour citer le parolier et satiriste américain Tom Lehrer, que découle l'impératif, pour la communauté internationale, de se concentrer sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires. Dans la deuxième partie du Programme, le Secrétaire général a choisi de ne pas traiter des implications des armes de destruction massive au regard du droit international humanitaire, ni des multiples conséquences qui en découlent. Au lieu de cela, il a réservé ses commentaires sur le droit international humanitaire à la

première partie – au résumé, si je puis dire. Pourtant, pour la Nouvelle-Zélande comme pour tant d'autres membres de la communauté internationale, notre rejet unanime des trois armes de destruction massive et l'horreur qu'elles nous inspirent sont ancrés dans notre conviction que leur emploi est incompatible avec les préceptes fondamentaux du droit international humanitaire, notamment les règles qui commandent la distinction entre civils et combattants, exigent le principe de proportionnalité entre objectifs militaires et dommages civils, et proscrivent les maux superflus et les souffrances inutiles.

L'adoption du Programme l'année dernière reflète ce point de vue, de même que la volonté de nombre d'entre nous ici présents de remédier à une anomalie juridique et de garantir le traitement de ces trois armes, qui existaient avant l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en tant qu'objets du droit international. La Nouvelle-Zélande se félicite à présent d'avoir ratifié ce traité : notre instrument de ratification a été déposé auprès du Secrétaire général à la fin du mois dernier.

Plus généralement, je note que le Programme de désarmement comprend huit propositions d'action dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Secrétaire général y plaide en faveur d'un dialogue renouvelé pour aider les États membres à « revenir à une vision et à une feuille de route communes menant à l'élimination totale des armes nucléaires », et lance un appel en faveur de la préservation de la norme contre l'emploi des armes nucléaires et de l'entrée en vigueur définitive du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il n'est pas permis de douter que la Nouvelle-Zélande, aux côtés de ses collègues de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et d'autres membres de l'initiative humanitaire, appuie de longue date l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons également déployé des efforts assidus en faveur des objectifs intermédiaires et mesures échelonnées connexes menant à leur élimination totale, dont l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela fait de nombreuses années que la Nouvelle-Zélande, avec l'Australie et le Mexique, œuvre en ce sens au sein de l'Assemblée générale ; à cela vient s'ajouter la prise de mesures de réduction du risque d'utilisation d'armes nucléaires telles que la sortie de l'état d'alerte. En ce qui concerne la sortie de l'état d'alerte, justement, je signale que la Nouvelle-Zélande est membre du Groupe de la levée de l'état d'alerte depuis qu'il a été créé, il y a plus d'une décennie, pour mener les activités de plaidoyer sur cette question à l'Assemblée générale. Aujourd'hui, nous en assurons la coordination. Il n'est donc pas surprenant que la Nouvelle-Zélande appuie fermement les objectifs du Secrétaire général en la matière et partage pleinement son point de vue selon lequel « il est dans l'intérêt de la sécurité nationale, collective et humaine que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances, et qu'il en va de la survie de l'humanité ».

Nous nous félicitons de la priorité que le Secrétaire général accorde à la recherche et à la mise en œuvre urgentes de mesures visant à réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires et à établir des relations de confiance réciproque ; nous le remercions également, de même que la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, pour leur volonté d'intensifier leurs efforts en vue de faciliter le dialogue, sur le plan tant officiel qu'informel, aux fins d'améliorer les perspectives du désarmement nucléaire. Nous voudrions être optimistes, mais nous avons peine à croire que les actions proposées par le Secrétaire général puissent aboutir à des résultats qui suffisent à inverser les tendances négatives de plus en plus manifestes observées dans la mise en œuvre des dispositifs de désarmement nucléaire.

S'agissant des recommandations du Programme relatives aux deux autres catégories d'armes de destruction massive, la Nouvelle-Zélande souscrit sans réserve à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que la communauté internationale « ne replonge pas dans une période d'obscurantisme où l'emploi d'armes chimiques et peut-être biologiques deviendrait tragiquement banal ». Nous espérons que les actions proposées par le Secrétaire général contribueront à exclure cette perspective dans un contexte marqué par les préoccupations relatives aux risques croissants associés aux armes biologiques et la faiblesse institutionnelle de la Convention sur les armes biologiques. Nous appuyons les observations du Secrétaire général sur la nécessité de renforcer la Convention sur les armes biologiques, ainsi que les recommandations du Programme relatives à la fois à la création

de moyens d'enquête sur les allégations d'emploi d'armes biologiques et à la définition d'un cadre d'action coordonnée en cas de recours effectif à celles-ci.

De même, nous souscrivons aux observations que le Secrétaire général a formulées dans son Programme au sujet des armes chimiques. Au-delà de la nécessité de poursuivre les travaux au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de traiter les questions de non-respect de la Convention sur les armes chimiques, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général relative à l'utilité, pour le Conseil de sécurité, de prévoir un mécanisme d'attribution des responsabilités pour l'horrible attaque chimique perpétrée en République arabe syrienne.

À cet égard, la Nouvelle-Zélande persiste à trouver profondément regrettable la dissolution du Mécanisme commun d'enquête OIAC-ONU, créé pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous avons donc appuyé les efforts déployés récemment au sein de l'OIAC pour mettre en place un mécanisme permettant d'identifier officiellement les auteurs d'attaques à l'arme chimique afin qu'ils soient tenus de rendre des comptes.

Dans la dernière section de la deuxième partie du Programme, le Secrétaire général évoque la nécessité d'empêcher l'apparition de nouveaux domaines de concurrence stratégique et de conflits. Nous nous félicitons de ses observations au sujet de l'importance d'assurer la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et nous souhaitons vivement contribuer au financement d'une étude connexe pertinente à mener par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

L'appel que le Secrétaire général lance, dans la troisième partie de son Programme, en faveur d'une action efficace pour protéger les civils de l'urbanisation croissante des conflits armés, de l'utilisation omniprésente d'engins explosifs improvisés et des effets délétères des nouvelles technologies sur les principes humanitaires devrait bénéficier d'un très large soutien. En tant que membre du groupe restreint sur l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, créé assez récemment, nous nous félicitons en particulier de la place accordée à cette question dans le Programme, ainsi que du soutien du Secrétaire général aux activités visant à réparer les préjudices immédiats et à long terme découlant du manifestement de l'emploi d'armes explosives à large rayon d'action dans les conflits contemporains. Nous espérons que les recommandations du Secrétaire général pourront avoir un impact mesurable sur ce problème irréfragable. Nous espérons également que l'instauration, par le Secrétaire général, d'une meilleure coordination et d'une approche systémique des travaux menés par les organes des Nations Unies sur les engins explosifs improvisés permettra d'atténuer la prolifération généralisée et les effets dévastateurs de ces armes.

Le Secrétaire général soulève la question cruciale des drones armés, de leur impact négatif latent et de leur entrave au respect du droit international et au soutien populaire aux opérations antiterroristes. En conséquence, nous pensons qu'il serait effectivement utile, comme le suggère le Secrétaire général, que l'ONU encourage ses États membres à engager une réflexion sur l'application de normes communes pour le transfert, la détention et l'utilisation des drones armés. Nous notons toutefois que, dans la manière dont il couvre actuellement les véhicules aériens sans pilote armés, le Traité sur le commerce des armes, qui régit le transfert des drones armés, procure déjà certains moyens de contrôle à ses États parties.

La Nouvelle-Zélande se félicite que le Programme mette l'accent sur les conséquences du commerce illicite et de l'accumulation excessive d'armes classiques et reconnaisse que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a ouvert la voie à une vision systémique de la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quand il fait remarquer que les projets cloisonnés et à court terme privilégiés actuellement n'ont pas été à la mesure de la gravité et de l'ampleur du problème en présence, et nous nous joignons à lui pour reconnaître la nécessité qui en découle de créer un nouveau fonds, une plateforme unique qui permette d'aborder toutes les dimensions des armes légères illicites de manière durable et globale. À cet égard, la Nouvelle-Zélande est très heureuse d'avoir pu annoncer, lors de la récente Conférence d'examen du Programme d'action, l'apport d'une contribution de

100 000 dollars au nouveau fonds ou mécanisme de financement spécial que le Secrétaire général a créé à cette fin et qui contribuera également à la réalisation mondiale de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

De même, compte tenu de ce que le Secrétaire général observe à juste titre sur la nécessité d'une bonne gestion des stocks d'armes légères et des mesures qu'il propose à cet égard, la Nouvelle-Zélande continuera de réserver un accueil favorable aux demandes d'assistance bilatérale, en particulier si elles émanent de notre région, en vue de garantir la sûreté et la sécurité des dépôts et stocks d'armes.

Aujourd'hui, j'ai tenté de couvrir celles des questions clefs abordées par le Secrétaire général qui sont en rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Toutefois, s'arrêter là risquerait de donner à croire que la Nouvelle-Zélande tient le multilatéralisme et l'élaboration de règles internationales dans le contexte du désarmement pour acquis. Il n'en est rien. Comme le Secrétaire général le fait remarquer à juste titre dans la dernière partie de son Programme, laquelle porte sur le renforcement des partenariats pour le désarmement, les organes des Nations Unies chargés du désarmement sont « au point mort » depuis le début du XXI^e siècle. Lorsqu'il se penche sur les efforts de désarmement nucléaire dans la deuxième partie du document, il évoque les décennies de paralysie des instances multilatérales de négociation. Il est clair pour ma délégation que c'est à la Conférence du désarmement, en tant qu'instance permanente de la communauté internationale pour les négociations multilatérales sur le désarmement, qu'incombe la plus grosse part de responsabilité dans ce grief. L'omission, dans le Programme, de toute mesure visant spécifiquement à encourager la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux peut donner à penser que le Secrétaire général considère que nous sommes irrévocablement dans l'impasse.

La Nouvelle-Zélande ne voit aucune raison d'espérer que sa décision, au début de cette année, de créer un certain nombre d'organes subsidiaires permettra davantage à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat que la création d'organes similaires les années précédentes. Nous ne voyons pas dans quelle éventualité la Conférence du désarmement serait en mesure de surmonter l'obstacle du consensus énoncé dans son règlement intérieur et d'engager des négociations constructives.

Il est heureux pour la communauté internationale que l'Assemblée générale ait pu, du moins dans une certaine mesure, s'engouffrer dans la brèche ouverte par la paralysie persistante de la Conférence. Ainsi que le Secrétaire général le reconnaît, « l'Assemblée générale a récemment été amenée à assumer un rôle de chef de file concernant tous les aspects du processus de désarmement ». La Nouvelle-Zélande se félicite des deux traités récemment négociés avec succès au sein de l'Assemblée générale : le Traité sur le commerce des armes et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tous deux ont comblé des lacunes manifestes dans la couverture du processus de formation du droit international et viennent compléter avantageusement notre cadre mondial réglementé. Chacun de ces Traités témoigne de la capacité de l'Assemblée générale et de son règlement intérieur, plus ouvert et plus inclusif, à répondre aux attentes de nombreux États membres de l'ONU.

De même, nous voyons également du positif dans les propositions du Secrétaire général relatives à l'élargissement de la contribution de l'Assemblée générale aux processus de désarmement, y compris au moyen de mesures plus rentables telles que le remplacement des groupes d'experts gouvernementaux par davantage de groupes de travail relevant de la Première Commission. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général entende mettre en place des dispositifs spécifiques pour assurer la viabilité financière des structures institutionnelles, en appuyant la mise en application des principaux traités et conventions.

Nous nous félicitons également de l'engagement qu'il a pris de renforcer le rôle stratégique de l'UNIDIR dans l'ensemble des processus et délibérations relatifs au désarmement. Nous sommes heureux de constater que l'UNIDIR et sa capacité à valoriser les travaux sur le désarmement jouissent d'une reconnaissance accrue. Nous sommes par ailleurs convaincus, ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général, que le Conseil consultatif pour les questions de désarmement pourrait jouer un rôle plus substantiel.

Le Secrétaire général conclut son Programme de désarmement en formulant l'espoir qu'il favorise la création de nouvelles idées et de nouvelles façons de collaborer, de manière à replacer le désarmement et les effets positifs des mesures de désarmement au centre des efforts conjugués que la communauté internationale déploie en faveur de la paix et de la sécurité. La Nouvelle-Zélande fait écho au souhait du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration détaillée et je donne maintenant la parole au Représentant de la Turquie.

M^{me} Rende (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'emblée pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation. Je vous souhaite plein succès dans vos efforts pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement.

La troisième session de la Conférence du désarmement a commencé la semaine dernière avec les réunions de l'organe subsidiaire 1. À compter d'aujourd'hui, avec l'organe subsidiaire 2, tous les organes subsidiaires vont examiner leurs rapports sur l'état d'avancement de leurs travaux tel qu'ils ont été validés ; les coordonnateurs soumettront ensuite ces rapports à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément à la décision de la Conférence contenue dans le document CD/2119. Par ailleurs, à l'aube de la présidence turque, la deuxième quinzaine d'août, la Conférence du désarmement travaillera à l'élaboration et à l'adoption de son rapport annuel.

En tant que sixième et dernière présidence de la session annuelle de 2018 de la Conférence du désarmement, et avec l'appui du secrétariat, nous prévoyons de distribuer le premier projet de rapport annuel dans le courant de la semaine du 20 août, aux fins de l'élaboration d'un rapport annuel factuel et équilibré. Conformément à la pratique établie, nous voudrions mettre la période qui nous sépare de notre présidence à profit pour tenir des consultations informelles avec les membres intéressés de la Conférence du désarmement, afin de prendre connaissance de leurs observations préliminaires au sujet du rapport annuel actuellement en préparation. En conséquence, nous encourageons tous les membres de la Conférence à prendre contact avec la délégation turque et à faire part de leur opinion. Nous nous baserons sur les rapports annuels des années précédentes et ferons de notre mieux pour répondre aux attentes de tous les États membres.

Je voudrais également formuler quelques observations initiales au sujet du Programme de désarmement du Secrétaire général, ainsi que vous nous y avez invités à la séance plénière précédente.

La Turquie tient à remercier le Secrétaire général d'avoir pris cette initiative, dont nous pensons qu'elle est tout à la fois importante, opportune et déterminante. Comme l'indique le Programme, c'est par nécessité que cette initiative a été prise. L'impasse dans laquelle se trouve cette Conférence et la lenteur des autres instances de désarmement font obstacle à la création d'un climat propice à l'obtention de résultats concrets, et ce dans de nombreux domaines problématiques. Nous nous félicitons vivement de l'entente qui place les efforts en matière de désarmement et de non-prolifération au cœur des travaux des Nations Unies et attribue au désarmement de nouvelles fonctions telles que le maintien de la paix et de la sécurité, la protection des civils et la promotion du développement durable. De l'avis de la Turquie, l'approche intégrée du désarmement telle qu'elle est exposée dans le Programme par analogie avec une boîte à outils, démarche inédite et significative, mérite d'être examinée plus en détail.

Dans son Programme, le Secrétaire général recense 40 actions distinctes. Seize ont été attribuées au Bureau des affaires de désarmement et 10 autres à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Le Bureau des affaires de désarmement et l'UNIDIR assument déjà de lourdes responsabilités ; c'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles des deux organes si l'on veut que la nouvelle initiative produise de meilleurs résultats. C'est important, car de nombreuses délégations – les plus petites, en particulier – comptent tant sur le Bureau des affaires de

désarmement que sur l'UNIDIR. Comme nous avons pu le constater lors des réunions des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, l'UNIDIR a apporté une contribution substantielle aux débats des experts et à leurs exposés. Il est évident que la capacité institutionnelle de l'UNIDIR est essentielle au traitement des connaissances accumulées au sein des diverses instances de désarmement.

Revenons à présent aux mesures définies dans le Programme. La plupart d'entre elles sont bien connues des experts, mais quelques-unes doivent être approfondies. Le Programme se compose de trois grands volets : « Le désarmement au secours de l'humanité », « Un désarmement qui sauve des vies » et « Le désarmement pour les générations futures ». Bien que l'on se soit employé à équilibrer ces trois thématiques, il semble que la plupart des actions spécifiques proposées relèvent de la notion de « désarmement qui sauve des vies ». Nous espérons que les armes de destruction massive et les nouvelles technologies bénéficieront d'une attention accrue lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre de cette initiative.

Nous saluons le principe qui sous-tend la première série de mesures, laquelle porte sur les armes de destruction massive et autres armes stratégiques. Certaines d'entre elles font l'objet de discussions de longue date, et notre position est clairement consignée dans les documents officiels de la Conférence du désarmement. Ce que nous pouvons ajouter à présent, c'est que nous appuyons également les efforts visant à renforcer la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques : comme l'indique le Programme de désarmement, la première étape consiste à garantir la mise en œuvre effective et intégrale de ces deux conventions. Il importe également de renforcer la norme contre tous les types d'armes de destruction massive. Nous pensons que la diplomatie publique a toute sa place dans cette entreprise.

S'agissant de la question du désarmement qui sauve des vies, nous convenons que l'ensemble des mesures définies dans cette partie du Programme peut produire des effets directs et immédiats, et être un facteur d'atténuation des souffrances des victimes des armes classiques. La protection maximale des civils dans tous les conflits devrait être la priorité de tous au sein des diverses plateformes, et il est nécessaire de pousser plus avant la recherche de moyens de renforcer le droit international humanitaire. Les déclarations politiques en matière de droit international humanitaire devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi, aux fins d'une meilleure appréhension de leurs avantages et de leurs inconvénients. Sous cette rubrique, le Programme appelle à une amélioration de la collecte de données sur les victimes civiles. Cette approche peut permettre aux États de mieux faire face au problème, mais les activités de collecte de données ne devraient pas être confiées à des organisations non gouvernementales dont la compétence professionnelle n'a pas été établie.

Le recours généralisé à des engins explosifs improvisés par des groupes armés illégaux et des terroristes est très préoccupant, car ces engins frappent sans discernement et ont des conséquences destructrices à tous les niveaux, y compris pour les civils. Nous appuyons donc la coordination interinstitutions et l'adoption d'une approche systémique cohérente, comme le propose le Programme. L'utilisation de drones armés par des organisations terroristes suscite elle aussi une profonde inquiétude dans l'ensemble de la communauté. Dans ce contexte, nous notons également la nécessité d'élaborer des normes communes pour le transfert, la détention et l'utilisation des drones. Parmi les points forts de l'initiative, citons également l'approche que le Programme propose en matière de lutte contre les armes légères et de petit calibre, de maintien de stocks d'armes excessifs, de promotion du dialogue régional et de renforcement de la confiance.

Le dernier grand volet du Programme, à savoir le désarmement pour les générations futures, traite des nouveaux moyens et méthodes de combat. Bien que les progrès technologiques soient synonymes de prospérité pour tous, leur utilisation malveillante suscite de plus en plus d'inquiétude. C'est pourquoi le Programme accorde une attention particulière au risque que représente l'abaissement du seuil du recours à la force compte tenu des progrès réalisés en matière d'autonomie et de manipulation à distance des systèmes d'armes. À cet égard, d'importantes mesures ont été prises dans le cadre des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Nous pensons que la Convention sur les armes chimiques offre le cadre adéquat

pour aborder les questions relatives aux systèmes d'armes létaux autonomes propres à ce domaine. Dans notre poursuite de cette finalité, nous devrions éviter d'entraver les travaux de recherche-développement sur ces technologies, ou l'accès à ces technologies, dans le domaine civil. Nous sommes attachés à la dimension humanitaire de cette problématique. C'est pourquoi nous appuyons des principes tels que la nécessité d'un contrôle et d'une responsabilisation effectifs de l'être humain vis-à-vis de ces systèmes d'armes. S'agissant des questions de vie et de mort, c'est toujours à l'homme que la responsabilité ultime doit incomber au premier chef ; en d'autres termes, les décisions de vie et de mort ne devraient pas être déléguées aux machines. D'autre part, nous pensons que le droit international actuel, et en particulier le droit international humanitaire, forment la base nécessaire à la mise au point éventuelle de tels systèmes d'armes.

Au terme de ces premières observations sur le Programme de désarmement, je voudrais à nouveau exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour cette initiative et pour son engagement continu dans les efforts de désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous vous adressons nos félicitations et vous souhaitons plein succès dans votre mandat. Nous souhaitons également la bienvenue aux Ambassadeurs d'Équateur, du Chili et du Royaume-Uni, MM. Gallegos, Eguiguren et Liddle, avec lesquels nous espérons travailler à la réalisation de nos objectifs communs.

Eu égard à votre proposition de débattre de l'impact positif potentiel du Programme de désarmement du Secrétaire général sur les travaux de la Conférence du désarmement, je voudrais formuler les observations suivantes.

L'Argentine a toujours soutenu qu'il serait hautement constructif, voire indispensable, que la Conférence adopte une approche durable à l'égard des travaux qu'elle entamera à l'avenir. Nous sommes donc d'avis que chaque présidence devrait avoir pour objectif de promouvoir un cadre qui constitue une amélioration par rapport à celui de l'année précédente, ce qui éviterait à la Conférence de se soustraire à la paralysie qui nuit tant à sa crédibilité et à celle de ses membres. À cet égard, nous pensons que les travaux remarquables du Groupe de travail sur la voie à suivre ont permis d'initier un processus qui a abouti à la création, cette année, des cinq organes subsidiaires, ce qui a conduit à un renforcement du dialogue entre les membres de cette Conférence. Nous espérons que les rapports des organes subsidiaires nous amèneront à trouver un terrain d'entente.

Comme l'a indiqué le Représentant du Royaume-Uni, cela jetterait des bases solides pour la poursuite du mandat des organes subsidiaires à la session de 2019, ce qu'il nous semble que la décision publiée sous la cote CD/2119 autorise. En outre, nous sommes témoins du fait que certaines questions qui étaient traditionnellement du ressort de la Conférence sont maintenant traitées d'un point de vue plus technique au sein d'autres instances, comme les Groupes d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur la vérification du désarmement nucléaire, créés par l'Assemblée générale.

À cet égard, nous rejoignons le Programme de désarmement du Secrétaire général pour reconnaître la nécessité d'améliorer la coordination et la synergie entre les principales instances du désarmement. En conséquence, l'Argentine estime qu'il est nécessaire de trouver le moyen de permettre aux débats de la Conférence et des groupes d'experts gouvernementaux de se nourrir et de se compléter mutuellement, étant donné que par essence, les négociations exigent des points de vue diversifiés et la prise en compte des modalités les plus positives et les plus constructives pour la sécurité de l'ensemble des États et de la communauté internationale tout entière.

À cet égard, l'Argentine croit comprendre que la résolution 71/259 de l'Assemblée générale, qui porte création d'un groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ouvre la voie à de tels échanges. En particulier, le paragraphe 4 du

dispositif invite le Secrétaire général à transmettre le rapport du groupe d'experts à la Conférence préalablement à sa session de 2019. Toutefois, sa portée n'est pas précisée.

Il convient de souligner qu'en vertu du paragraphe 6 de la résolution 72/250 de l'Assemblée générale, le Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace se trouve dans la même situation. Enfin et surtout, dans la résolution 71/67 de l'Assemblée générale, le Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire encourage la Conférence à considérer la vérification du désarmement nucléaire comme une question de fond.

Cela étant, les futures présidences de la Conférence devraient envisager de tenir un débat public et ouvert au sujet de ces rapports. Cet échange offrirait un éclairage plus politique au rapport initial du groupe d'experts gouvernementaux. Le débat pourrait porter notamment sur les contributions nationales et/ou régionales, et ses résultats pourraient être l'occasion d'élaborer un document exposant les évaluations techniques et politiques à intégrer au rapport final de la Conférence et à soumettre ensuite à l'Assemblée générale. Il est donc essentiel de poursuivre et d'intensifier le dialogue au sein de la Conférence, condition *sine qua non* de l'instauration d'une relation de confiance entre ses membres.

Nous mesurons la frustration des Représentants du Chili et de l'Équateur, mais nous ne sommes pas prêts à renoncer aux espoirs que nous nourrissons de longue date. Nous adhérons aux observations du Représentant du Royaume-Uni au sujet de ces deux composantes fondamentales que sont le courage et l'imagination. En effet, imaginer un monde exempt d'armes de destruction massive demande beaucoup de courage, mais il en faut plus encore pour prendre les décisions qui nous permettront de faire de ce monde une réalité. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Belgique.

M. Dhaene (Belgique) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je tenais à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de votre mandat. Mon pays salue votre initiative visant à organiser au sein de cette Conférence un échange sur le rapport diffusé par le Secrétaire général, fin mai, sous le titre « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement ». Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et voudrait ajouter quelques éléments à titre national. Mon pays salue la publication de ce rapport qui témoigne de la volonté du Secrétaire général de revitaliser la discussion en matière de désarmement, notamment à travers l'identification d'un certain nombre de points d'action concrets. Je reprendrai ici un certain nombre de ces points d'action en y ajoutant quelques commentaires préliminaires, et je poursuivrai dès à présent mon propos en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

Passons maintenant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Belgique, en sa qualité de coordonnateur de la procédure visée à l'article 14 du Traité, s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États dont la ratification conditionne l'entrée en vigueur du Traité.

La Belgique se félicite des efforts bilatéraux et multilatéraux entrepris récemment en vue d'aboutir à un règlement pacifique et durable de la crise nucléaire dans la péninsule coréenne. Tout accord global visant à mettre un terme à la crise nucléaire et à aboutir à la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée doit prévoir la fin irréversible et juridiquement contraignante du programme d'essais nucléaires du pays. La signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée permettraient de concrétiser ces objectifs.

S'agissant de la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, la Belgique se félicite de l'appui du Secrétaire général à l'ouverture de négociations et à la conclusion rapide d'un tel traité. La création d'un monde exempt d'armes nucléaires passe obligatoirement par là. Il s'agit de la prochaine étape logique en vue de satisfaire aux exigences énoncées à l'article 6 du Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires – une étape indispensable tant au désarmement nucléaire qu'à la non-prolifération. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les conclusions et les recommandations définitives du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires placé sous l'égide du Canada. Nous espérons que ce travail important permettra l'ouverture, dans un avenir proche, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Mon pays est impatient d'examiner le rapport du groupe susmentionné à la Conférence du désarmement.

S'agissant de la question des armes chimiques, la Belgique salue l'engagement pris par le Secrétaire général de forger un nouveau leadership et une nouvelle unité afin de rétablir le respect de la norme mondiale contre les armes chimiques, ainsi que de son appui à un mécanisme nouveau et impartial pour l'identification des auteurs de l'emploi des armes chimiques en République arabe syrienne. La Belgique appelle à la mise en œuvre rapide de la décision de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques à sa quatrième session extraordinaire, qui devrait déboucher sur un mécanisme d'attribution opérationnel, et soutient pleinement le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans sa tâche.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, la Belgique se félicite des mesures annoncées par le Secrétaire général pour lutter, à titre de contribution à la cible 16.4 des objectifs de développement durable, contre la violence armée et le détournement d'armes. La Belgique souligne combien il importe d'intégrer la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions aux opérations d'après conflit et de reconstruction ; elle demande l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, instrument essentiel à la réglementation du commerce international des armes classiques, de même qu'à la prévention et à l'élimination de leur commerce illicite et de leur détournement.

S'agissant de la question des armes explosives dans les zones peuplées, la Belgique se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général de protéger les civils contre l'urbanisation des conflits armés. À cet égard, mon pays est d'avis que le droit international humanitaire tel qu'il existe aujourd'hui, pour autant qu'il soit scrupuleusement respecté, protège efficacement les civils dans les attaques perpétrées dans des zones peuplées. La Belgique appuie l'échange de bonnes pratiques et de politiques entre États et attend avec intérêt le débat élargi sur le sujet qui se tiendra à l'occasion de la deuxième série de pourparlers sur les armes explosives dans les zones peuplées en septembre.

S'agissant des systèmes d'armes létaux autonomes, la Belgique se félicite de l'appui du Secrétaire général aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, dont il attend avec intérêt la deuxième session dans le courant du mois. Le contrôle humain est un critère essentiel à prendre en compte dans la recherche d'une réponse commune aux défis posés par ces systèmes d'armes.

En ce qui concerne les engins explosifs improvisés, la lutte antimines et l'assistance aux victimes, la Belgique salue et appuie l'approche systémique sur les engins explosifs improvisés promue par le Secrétaire général, de même que la coordination interinstitutions renforcée des Nations Unies qu'il entend mettre en place sous la direction du Service de la lutte antimines de l'ONU. Une coordination interinstitutions cohérente conditionne l'efficacité de l'action antimines en tant qu'outil d'atténuation des risques. En sa qualité de Présidente du Comité sur l'assistance aux victimes de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Belgique demande au Secrétaire général de placer l'assistance aux victimes au premier rang des priorités de la lutte antimines des Nations Unies. La directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, Agnès Marcaillou, a lancé le même appel lors de la réunion d'experts sur le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques en juin 2018. Étant donné qu'il s'agit d'un engagement à long terme dans le chef des États touchés et d'une priorité majeure de l'action antimines, la Belgique appelle également à l'élaboration d'une approche intégrée et intersectorielle de l'assistance aux victimes.

Pour terminer, passons à la question du désarmement nucléaire. Dans son rapport, le Secrétaire général reconnaît que le désaccord international sur le chemin à emprunter pour parvenir au désarmement nucléaire s'est accentué. Nous nous félicitons de la volonté du Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de faciliter le dialogue critique connexe entre les États membres. La Belgique reste convaincue que l'approche progressive fondée sur des composantes qui se renforcent mutuellement est le seul moyen réaliste de parvenir au désarmement nucléaire. La Belgique s'est déjà exprimée à plusieurs reprises au sujet du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Elle ne soutient pas le Traité et demeure convaincue qu'il ne nous permettra pas de progresser. Bien que nous soyons en désaccord avec d'autres États sur cette question, nous restons prêts à coopérer avec toutes les parties prenantes pour assurer notre progression conjointe vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Qu'il me soit permis de clôturer mon intervention en souhaitant la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs du Chili, du Royaume-Uni et d'Équateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à signaler, pour mémoire, que les États-Unis ont répondu au courrier de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie relatif à l'examen, par les États-Unis, du projet de Traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace visé dans le document CD/2042. Veuillez prendre note de la réponse des États-Unis, qui sera distribuée en tant que document de la Conférence dans les prochains jours.

J'aborderai la question du Programme de désarmement du Secrétaire général lors d'une session ultérieure de la Conférence, mais je voudrais ici donner lecture à mes collègues d'un bref extrait du rapport de la réunion entre le Président Trump et le Président russe Poutine tenue le 16 juillet à Helsinki. Permettez-moi tout d'abord de vous dire que nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de vous informer des résultats des réunions tenues le 16 juillet à Helsinki entre le Président Trump, le Président Poutine, le Secrétaire d'État Pompeo et le Ministre des affaires étrangères Lavrov. Il s'agissait d'engager un débat sur l'état des relations russo-américaines, qui sont à leur plus bas niveau depuis la fin de la guerre froide, et d'explorer la volonté de Moscou d'aborder les questions très concrètes qui nous ont menés à cet état de fait.

Comme le Président Trump l'a dit à maintes reprises, il est dans l'intérêt non seulement de notre nation, mais aussi du reste du monde, que les États-Unis et la Russie entretiennent de meilleures relations. L'administration a toutefois une vision très claire des défis auxquels la Russie nous confronte en termes d'intérêt national – le nôtre, et celui de nos alliés et partenaires. Aucun accord n'a été conclu à Helsinki, si ce n'est que nos deux parties ont convenu de poursuivre le débat engagé sur toutes les questions abordées par les Présidents. Le Président Trump a indiqué que les états-majors des États-Unis et du Conseil national de sécurité de la Russie établiraient un dialogue visant à donner suite aux échanges présidentiels à Helsinki et à veiller au respect des priorités respectives de nos deux pays en matière de sécurité nationale.

Les deux Présidents sont disposés à ce que les milieux d'affaires des deux parties collaborent et créent un groupe de travail chargé de formuler des pistes en matière de relations économiques qu'ils pourraient soumettre à l'examen des deux Gouvernements. Les Présidents réaffirment qu'il importe de prolonger le débat relatif à la maîtrise des armements et à la stabilité stratégique, car nos deux pays sont les plus gros détenteurs d'armes nucléaires dans le monde, et il est de notre devoir d'entretenir des relations responsables. Nous anticipons la tenue, dans l'avenir, d'une nouvelle série de pourparlers stratégiques sur la stabilité.

Le Président Poutine a également suggéré qu'un groupe de travail composé d'universitaires et d'anciens fonctionnaires des deux pays se penche sur les questions politiques ; il a également réaffirmé l'intérêt que la Russie porte à des groupes de travail sur le cyberterrorisme et la lutte contre le terrorisme. Les États-Unis n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

Plus généralement, les Présidents ont passé en revue les principales questions d'ordre international, dont la situation en Syrie ; les préoccupations des États-Unis au sujet des activités iraniennes dans la région ; la dénucléarisation de la Corée du Nord ; et la situation en Ukraine. Les Présidents sont convenus que nos deux parties devraient prolonger le débat sur ces questions en vue de rechercher la coopération dans la mesure du possible et d'aplanir les différends. Comme le Président l'a indiqué, c'est le début d'un processus visant à réduire les tensions entre les États-Unis et la Russie et les risques que cela implique. Nous attendons de nos deux parties qu'elles poursuivent les discussions afin de donner suite aux échanges des Présidents. Ceux-ci sont appelés à se rencontrer à nouveau ; des discussions sont en cours à ce sujet, mais nous ne pouvons rien dire de plus pour l'instant.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je donne de nouveau la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre à nouveau la parole. Le Royaume-Uni s'aligne bien sûr sur la déclaration de l'Union européenne, mais je voulais partager quelques observations supplémentaires sur le Programme de désarmement du Secrétaire général au nom du Royaume-Uni.

Mon pays se félicite que le Secrétaire général soit venu à Genève en mai pour le lancement de son Programme de désarmement. Choisir Genève pour le lancement de son Programme, c'est reconnaître la place d'importance qu'elle occupe dans le monde du désarmement, de même que sa valeur ajoutée en qualité d'agent de liaison entre la communauté du désarmement et les travaux menés ici même dans les domaines de l'aide humanitaire, des droits de l'homme et du développement. C'était aussi une manière de souligner sans équivoque la nécessité pour nous de resserrer les liens entre ces deux chevilles ouvrières du désarmement que sont Genève et New York.

Le lancement du Programme devant cette assemblée nous donne à tous l'occasion de mettre à profit l'expertise que la communauté du désarmement a acquise par l'intermédiaire des délégations, des organismes des Nations Unies, des établissements universitaires, de la société civile et des organisations internationales, aux fins de progresser dans la réalisation de nos objectifs. Pour le Royaume-Uni, la partie III, « Un désarmement qui sauve des vies », est la plus aboutie. Au cours de l'élaboration du document, nous avons réuni un groupe de pays et d'organisations de la société civile intéressés par les questions de paix et de sécurité afin d'y apporter une dimension axée sur la problématique des armes classiques. Les rédacteurs du Programme ont réservé un accueil favorable à nos propositions, dont bon nombre ont été prises en compte.

Nous nous félicitons en particulier de l'appel lancé dans cette section du Programme de désarmement et de maîtrise des armements en faveur d'une meilleure intégration dans le cadre plus large de l'action des Nations Unies pour la paix et la sécurité. Le Programme identifie également à juste titre la nécessité de mieux appréhender comment tirer le meilleur parti des instruments de maîtrise des armements dans le cycle du conflit afin d'en prévenir la naissance ou la reprise. Nous nous félicitons que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) prépare actuellement un premier document relatif à cette question, et nous attendons avec intérêt d'organiser conjointement avec lui le lancement de ce document à l'occasion de la Semaine pour la paix de Genève en novembre.

Nous nous félicitons également de l'appel à étudier plus avant l'amélioration de la collecte de données sur les victimes dans les organismes du système des Nations Unies, ainsi que de l'initiative visant à lutter contre la circulation et le commerce illicites des armes légères au niveau national ou sous-régional. Comme le stipule le Programme, la création d'un fonds multipartite d'affectation spéciale au sein du Fonds pour la consolidation de la paix viendra renforcer cette initiative ; nous sommes toutefois conscients que les mécanismes connexes n'ont pas encore été mis au point. Nous espérons que le Bureau des affaires de désarmement fournira de plus amples informations à ce sujet en temps voulu.

Nous nous félicitons que la deuxième partie du Programme, intitulée « Le désarmement au secours de l'humanité », reconnaisse que ces dernières années,

l'utilisation répétée – jusqu'ici en toute impunité – d'armes chimiques en Syrie, mais aussi en Malaisie et au Royaume-Uni, ont remis en question les normes contre l'emploi de ces armes. Cette section engage également l'Organisation des Nations Unies à renforcer les capacités du mécanisme d'enquête du Secrétaire général sur l'emploi présumé d'armes biologiques – un mécanisme que le Royaume-Uni soutient fermement.

Du point de vue du Royaume-Uni, la section traitant des questions nucléaires semble n'apporter aucune idée neuve, si ce n'est le recours aux bons offices du Secrétaire général en vue d'explorer de nouvelles approches et mesures en matière de réduction des risques et d'instauration de relations de confiance. Sans surprise, nous ne soutenons pas les sections sur le traité d'interdiction nucléaire, lequel ne deviendra jamais une norme multilatérale et ne sera jamais constitutif du droit international coutumier.

La partie IV du Programme souligne à juste titre que la mesure des incidences des progrès scientifiques et technologiques occupera une place importante dans les débats futurs. S'agissant de la question de l'automatisation accrue des armes, nous nous félicitons que le Secrétaire général souligne combien il importe que les êtres humains conservent en tout temps le contrôle de l'usage de la force. Nous nous réjouissons également qu'il insiste judicieusement sur l'importance des études sur la licéité des armes au titre de l'article 36 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I). Nous nous félicitons par ailleurs que le Secrétaire général reconnaisse dans la partie V de son Programme que nous devons renforcer les partenariats pour le désarmement ; nous nous faisons l'écho, en particulier, de son appel en faveur d'une participation égale, pleine et effective des femmes aux processus de désarmement, de son insistance sur la participation et l'autonomisation de la jeune génération, et de sa reconnaissance du rôle potentiel de la société civile, notamment du secteur privé, à cet égard.

Dans notre contribution à l'élaboration du Programme, nous avons demandé au Secrétaire général d'identifier les défis à surmonter. C'est ce qu'il a fait, c'est le moins que l'on puisse dire. Alors que nous réfléchissons à la manière de venir à bout de ces difficultés, notre objectif premier devrait être la préservation des normes et critères que nous avons mis des décennies à définir et qui ont permis la mise en place de régimes robustes et efficaces de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous restons convaincus que la majeure partie de la communauté internationale a le pouvoir et la volonté de relever ces défis et d'appuyer un système international solide fondé sur des règles.

Le Président (*parle en arabe*) : Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Youssef, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte.

M. Youssef (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'embrée de vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence de la Conférence. Nous vous félicitons des efforts sincères que vous avez déployés pour faciliter les travaux de la Conférence, et nous vous assurons que la délégation égyptienne se tient prête à collaborer avec vous pour garantir à votre mandat une issue fructueuse. Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les éminents Ambassadeurs d'Équateur, du Chili et du Royaume-Uni, et les assurer de notre pleine coopération.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

L'Égypte accueille avec satisfaction le Programme de désarmement du Secrétaire général. Il ne fait aucun doute que le lancement de ce Programme était opportun compte tenu des nombreux défis existants et naissants qui pèsent actuellement sur le contexte sécuritaire international. Les mesures de désarmement y jouent un rôle primordial pour ce qui est d'empêcher la communauté internationale de s'engager dans une nouvelle course aux armements qui, compte tenu du développement exponentiel de la technologie, pourrait étendre les conflits à d'autres domaines tels que l'espace, l'informatique et les télécommunications.

Il est toutefois regrettable que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation, soit dans l'impasse depuis plus de vingt ans. Dans ma déclaration, je m'efforcerai d'exprimer nos vues au sujet du Programme du Secrétaire

général, en mettant particulièrement l'accent sur les questions liées au mandat de la Conférence du désarmement et aux points inscrits à son ordre du jour.

Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires demeurent la priorité absolue de l'ONU. L'Égypte fera tout son possible pour appuyer les efforts qu'il déploie pour instaurer durablement un monde exempt d'armes nucléaires. L'approche progressive préconisée, pour l'essentiel, par les États dotés d'armes nucléaires n'a pas permis de progression tangible et systématique sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Compte tenu de leurs conséquences catastrophiques, il est dans l'intérêt de la survie de l'humanité que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances. L'ouverture et la conclusion rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires peuvent contribuer de manière significative à l'objectif du désarmement nucléaire, pour autant que le champ d'application de ce traité s'étende aux stocks existants de matières fissiles. Il est aussi grand temps d'adopter dans le cadre des négociations de la Conférence du désarmement une démarche d'ensemble aux fins d'une convention globale sur les armes nucléaires assortie d'un calendrier concerté pour l'élimination complète, irréversible et vérifiable des armes nucléaires et de toutes les installations connexes.

En adoptant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et en établissant ainsi une norme contre les armes nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires ont favorisé a priori la mise en œuvre du Programme du Secrétaire général. Dans le cadre de négociations, les États membres ont également exploré le plein potentiel et les effets des processus de désarmement engagés à l'initiative de la majorité par l'Assemblée générale. Cet exemple pourrait être appliqué à d'autres défis émergents dans le domaine du désarmement.

Notre pays est convaincu que l'espace doit être exclusivement réservé à des fins pacifiques. Nous partageons donc pleinement l'avis du Secrétaire général quant au fait que tout recours à la force dans le fragile environnement extra-atmosphérique aurait probablement des effets durables et dévastateurs. En plus de coparrainer toutes les résolutions visant à faire face à cette menace grave, pendant des années, l'Égypte a soumis à l'Assemblée générale, en alternance avec Sri Lanka, un projet de résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous nous félicitons que le Secrétariat de l'ONU soit prêt à collaborer plus étroitement avec les États membres à l'élaboration de mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace ; à cet égard, nous nous félicitons également de la convocation du groupe d'experts gouvernementaux en application de la résolution 72/250 de l'Assemblée générale.

Les mesures de transparence et de confiance revêtent une importance particulière dans le domaine du désarmement en général et du désarmement nucléaire en particulier. Elles contribuent directement à renforcer la confiance et font efficacement obstacle aux facteurs de déstabilisation susceptibles de favoriser une course aux armements. Leur mise en œuvre devrait favoriser l'instauration d'un climat de confiance et l'accès à des données exactes, récentes et comparables visant à renforcer le principe de responsabilité. C'est pour cette raison que la transparence est l'un des fils rouges des efforts déployés pour ouvrir la voie à la conclusion d'instruments juridiquement contraignants. L'engagement de l'ONU auprès des États membres en vue d'encourager l'application de mesures de transparence et de confiance est le bienvenu, étant entendu qu'il ne s'agit pas de remplacer de quelconques instruments juridiquement contraignants et qu'il est préférable d'incorporer ces mesures dans lesdits instruments à titre d'obligations juridiquement contraignantes.

Enfin et surtout, l'Égypte se félicite de l'approche du Secrétaire général concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous demandons au Secrétaire général de collaborer étroitement avec les États de la région et de tout mettre en œuvre pour que cette zone soit créée dans les meilleurs délais sur la base de la résolution de 1995 adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette résolution reste valide jusqu'à ce qu'elle soit pleinement mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Excellence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Inde.

M. Chander (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, mes salutations à vous tous, en particulier à ceux qui viennent de nous rejoindre. Bien que cela fasse plus d'un an que j'assume la fonction de Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, il s'agit de ma première déclaration dans le cadre de ma charge additionnelle au sein de la Conférence de désarmement, que j'ai rejointe la semaine dernière.

Monsieur le Président, la délégation indienne vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence et vous assure de son soutien. Nous sommes heureux que vous ayez choisi de consacrer la séance plénière d'aujourd'hui à un débat sur le Programme de désarmement du Secrétaire général. Ce Programme est une initiative aussi opportune que pertinente. Le fait que le Secrétaire général ait choisi la ville de Genève, qui est aussi le siège de la Conférence du désarmement, pour le lancement de son Programme nous rappelle le rôle capital que cette institution est appelée à jouer en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Le Programme de désarmement est un document de grande envergure, complet et équilibré, qui englobe les armes de destruction massive et les armes classiques. Nous nous félicitons de la volonté du Secrétaire général de travailler directement avec les États membres pour faciliter le dialogue entre gouvernements, notamment en créant des plateformes informelles pour la recherche d'approches et mesures inédites visant à réduire les risques et à instaurer la confiance. À notre avis, dans un monde en mutation, identifier de nouvelles structures et de nouveaux mécanismes pour débattre du désarmement et progresser dans ce domaine sera tout aussi important que tirer parti des instances existantes.

L'Inde reste attachée aux idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme. Il s'agit véritablement de l'âge de l'interdépendance. Des solutions durables à nos problèmes communs de paix et de sécurité ne peuvent être trouvées que par la poursuite d'un véritable multilatéralisme.

Nous entendons l'appel lancé par le Secrétaire général aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acquittent de la responsabilité qui leur incombe au premier chef de diriger les efforts en matière de non-prolifération et de désarmement. En tant qu'État responsable possédant des armes nucléaires, l'Inde a réaffirmé à plusieurs reprises la nécessité d'engager un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires dans le but de renforcer la confiance et de réduire la place des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité. Nous pensons également que nous devons réduire le clivage croissant en matière de désarmement par le dialogue et un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme. Cela devrait également s'inscrire dans le droit fil de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États, dotés ou non d'armes nucléaires, pour qu'ils collaborent en vue de combler le fossé qui les sépare. Nous sommes également d'accord avec lui pour dire que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la toute première priorité à avoir figuré au programme de désarmement nucléaire.

Sur le front nucléaire, le Programme de désarmement du Secrétaire général appelle à une réduction du stock global de tous les types d'armes nucléaires ; au non-recours aux armes nucléaires ; à une réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires ; à une révision à la baisse du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ; à l'imposition de contraintes à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires de pointe ; à une plus grande transparence dans les programmes d'armement nucléaire ; et à des mesures de confiance réciproque. La plupart, sinon la totalité, de ces propositions trouvent un écho dans deux des résolutions que l'Inde présente chaque année à la Première Commission dans le cadre du module nucléaire.

La première, relative à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, présentée pour la première fois en 1982, reflète la conviction qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires, négocié à la Conférence du désarmement avec la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires, contribuera à la délégitimation progressive de ces dernières.

La deuxième, qui vise la réduction du danger nucléaire, souligne la nécessité de revoir les doctrines nucléaires et de prendre des mesures pour réduire le risque d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment par la sortie de l'état d'alerte et la désélection d'objectifs. Le Secrétaire général évoque également les récents progrès technologiques susceptibles de remettre en cause les normes juridiques, humanitaires et éthiques existantes et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance dans notre approche de ces technologies nouvelles et émergentes. D'autres mesures seraient nécessaires pour encourager l'innovation responsable de la part du secteur industriel.

S'agissant des systèmes d'armes létaux autonomes, nous convenons avec le Secrétaire général que les êtres humains doivent conserver en tout temps le contrôle de l'usage de la force et que la culture de la responsabilité doit être renforcée. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur l'autonomisation des jeunes et la création de possibilités de formation et d'éducation. Il est encourageant de noter que le Bureau des affaires de désarmement, en partenariat avec toutes les entités intéressées, continuera d'investir dans l'éducation en matière de désarmement, notamment en créant une plateforme visant à promouvoir la participation des jeunes du monde entier.

Monsieur le Président, j'ai hâte de travailler avec vous et avec d'autres membres de cette assemblée.

Le Président : Merci, Excellence. Maintenant, je donne la parole à S. E. l'Ambassadeur Dallafior, Représentante permanente de la Suisse. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Dallafior (Suisse) : Merci, Monsieur le Président. Prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, je souhaite vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction. Je souhaite également vous remercier pour votre invitation à nous pencher sur le programme de désarmement que le Secrétaire général de l'ONU a publié et présenté ici, à Genève, en mai dernier. Nous considérons le programme du Secrétaire général comme un document d'importance, et ceci à plusieurs titres. Tout d'abord, il constitue une première en soi. Jamais, par le passé, un Secrétaire général ne s'était attelé à définir de manière aussi détaillée la façon dont les efforts de désarmement contribuent à la réalisation des tâches de l'ONU. Nous lui savons gré pour cet important travail. Le fait que le programme souligne tout particulièrement le rôle que le désarmement a à jouer dans la prévention des conflits nous semble être une évolution significative. Cette notion de prévention concerne les conflits potentiels s'appuyant sur l'emploi d'armes de destruction massive, mais cela concerne également la prévention des conflits régionaux ou intra étatiques. Cette dimension préventive est également intrinsèque dans l'appel du Secrétaire général à nous pencher sur les rapides évolutions scientifiques et technologiques. Nous partageons également pleinement les vues du Secrétaire général quand il souligne que les activités de désarmement constituent une importante mesure d'atténuation des effets des conflits lorsque ces derniers n'ont pas pu être prévenus. Ces mesures jouent un rôle central dans la protection des populations civiles en période de conflit. Le programme souligne un autre élément qui nous semble d'une importance primordiale : la contribution du désarmement ne se limite pas uniquement à la réalisation des objectifs de promotion de la paix et de la sécurité, mais s'étend à d'autres domaines, à commencer par le développement. Ceci ne porte pas simplement sur le fait que des ressources croissantes sont investies dans l'achat d'armes. Surtout, les activités de désarmement ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Monsieur le Président, cette courte intervention ne saura bien entendu rendre justice au programme du Secrétaire général. Celui-ci traite de désarmement de manière holistique et ce premier échange ne peut être que liminaire. Il en appelle d'autres. À ce stade, je tiens surtout à relever que le programme nous rappelle l'importance et l'impact potentiel des activités de désarmement pour la réalisation de multiples objectifs partagés par l'ensemble des États, qu'il identifie de nombreuses pistes de travail, et qu'il sera important que les États s'approprient pleinement ce document. En termes de conséquences pour la Conférence du désarmement, permettez-moi également de relever tout d'abord que celles-ci sont multiples, que le programme souligne de toute évidence l'importance de la Conférence du fait de sa fonction de principal forum global en matière de désarmement, mais également l'importance du fait qu'elle contribue à relever les défis identifiés dans le programme. Pour

ce faire, il semble important non seulement qu'elle redevienne fonctionnelle, mais également qu'elle aborde le désarmement de manière plus globale, à savoir qu'elle ne limite pas ses activités essentiellement au désarmement au secours de l'humanité – donc « Disarmament to Save Humanity » –, mais qu'elle l'étende à d'autres aspects. Il conviendra qu'elle s'ouvre à l'ensemble des acteurs pertinents dans le domaine du désarmement, notamment les États qui frappent à sa porte, et à la société civile. Comme le relève le programme, les partenariats doivent être renforcés pour que le désarmement puisse aller de l'avant.

Monsieur le Président, avant de conclure, j'aimerais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs du Royaume-Uni, du Chili et de l'Équateur. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole au Représentant du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je tiens d'emblée à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

Le Japon se félicite du Programme de désarmement présenté par le Secrétaire général, ainsi que de son voyage à Nagasaki cette semaine, qui témoignent tous deux de sa volonté de s'impliquer plus activement dans les instances de désarmement à l'échelle mondiale. Nous saluons en particulier sa décision d'adopter une approche globale du désarmement, en proposant les trois piliers que sont le désarmement au secours de l'humanité, un désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures.

S'agissant en particulier du deuxième pilier, le Japon continuera de s'occuper activement des questions relatives aux armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Alors que nous nous dirigeons vers la quatrième session de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui débutera le 20 août 2018 à Tokyo, nous travaillons d'arrache-pied pour lutter contre ce fléau avec toutes les parties prenantes, parmi lesquelles la société civile. En sa qualité de président de cette conférence, le Japon ne ménage pas ses efforts pour garantir le succès de cette importante rencontre tout en gardant à l'esprit combien il est important de créer des synergies avec d'autres instruments pertinents, dont le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En ce qui concerne la question du désarmement pour les générations futures, je tiens à insister sur le rôle essentiel que la jeune génération est appelée à jouer dans ce domaine. Dans cet esprit, le Japon promet depuis 2013 une initiative en faveur des jeunes intitulée Porte-parole de la jeunesse pour un monde exempt d'armes nucléaires, en soutien aux efforts visant à informer les générations futures des réalités du bombardement atomique, à promouvoir la pensée critique chez les jeunes et à les encourager à prêter l'oreille à diverses opinions. Nous allons poursuivre ces activités et contribuer au Programme du Secrétaire général en la matière.

Cependant, je m'interroge sur la pertinence du débat d'aujourd'hui pour la Conférence du désarmement, voire sur la pertinence de la Conférence elle-même. En l'occurrence, je fais écho aux propos du Secrétaire général selon lesquels la Conférence du désarmement va devoir améliorer sa coordination, mettre fin aux chevauchements, assurer une meilleure utilisation des compétences et, surtout, avoir le courage politique de revoir ses positions, ainsi que le Secrétaire général de la Conférence l'a affirmé dans sa déclaration. C'est précisément ce que le Japon a fait valoir lors du débat de haut niveau de la Conférence en mars de cette année.

Posons-nous maintenant la question suivante : que sommes-nous vraiment censés faire pour être en mesure de progresser à la Conférence du désarmement ? Le Japon a participé activement à toutes les sessions des cinq organes subsidiaires ; à notre grande satisfaction, nous avons pu assister à des débats interactifs approfondis, en particulier au

terme des exposés d'experts, dont ceux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui a entrepris d'apporter une valeur ajoutée aux réalisations du groupe de travail sur la voie à suivre en 2017. Le Japon est toutefois d'avis que nous ne devons pas nous montrer trop ambitieux et qu'il nous faut conserver un certain degré d'humilité à l'heure où nous entrons dans la phase finale du processus des organes subsidiaires : l'approbation des rapports. Dans ce contexte, je salue vivement l'annonce préalable, par la Turquie, des importantes consultations informelles qu'elle prévoit de tenir. Le Japon est prêt à s'engager pleinement dans ce processus. Je pense par ailleurs que pour juger du travail de cet organe subsidiaire, il ne suffit pas de compter combien de fois il s'est réuni ; son évaluation sera fonction de la qualité et de l'étroitesse de notre collaboration dans la poursuite de cet objectif.

Le Japon espère que tous les membres de la Conférence du désarmement garderont cela à l'esprit et manifesteront une souplesse et une créativité optimales. Enfin de compte, la question à laquelle nous devons répondre est de savoir comment nous entendre pour déployer tous les efforts nécessaires à la réalisation des objectifs concrets tirés du Programme du Secrétaire général et comment les aborder de toute urgence à la Conférence du désarmement. Il faut espérer que cet objectif pourra être atteint moyennant un calendrier et un programme de travail pluriannuels spécifiques. Je nourris l'espoir que le Programme du Secrétaire général accélère le processus de rapprochement des travaux des membres de la Conférence et facilite l'examen des résultats obtenus en son sein.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Davydov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la délégation russe prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, nous voudrions vous féliciter de votre accession à cette fonction. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux Représentants à la Conférence du désarmement ; nous leur souhaitons plein succès dans leurs travaux. Nous sommes prêts à mettre la main à la pâte, et vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation russe.

Monsieur le Président, chers collègues, en vertu du paragraphe 30 du Règlement intérieur de la Conférence, toute délégation a le droit de soulever en séance plénière toute question ayant trait aux travaux de la Conférence. Naturellement, le Président de la Conférence jouit de ce même droit. L'Ambassadeur de Tunisie a informé les délégations de son intention de tenir une séance plénière distincte sur la contribution potentielle de la Conférence à la mise en œuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. À notre connaissance, aucune objection n'a été soulevée à l'époque. En outre, pour autant que nous nous en souvenions, les délégations n'ont jamais été consultées au sujet de la tenue d'une telle réunion. La question se pose de savoir pourquoi. À ce propos, nous voudrions partager un certain nombre d'observations avec le Président de la Conférence et avec nos homologues.

Premièrement, il est d'usage que les nouvelles initiatives ne soient pas introduites avant la tenue de consultations informelles. Cet exercice de diplomatie multilatérale a fait ses preuves ; il permet à ceux qui ont formulé une idée de préciser, dans un climat de confiance, la position des participants à la Conférence. En retour, ces derniers ont la possibilité d'exprimer librement leurs opinions, y compris celles qu'ils préféreraient ne pas partager avec un public plus large, et encore moins voir consignées pour mémoire.

Deuxièmement, il est de tradition, au sein de la Conférence, que le Président tienne des consultations avec les délégations préalablement à son accession à la présidence. À moins que quelque chose nous échappe, personne n'a consulté notre délégation. Naturellement, c'est le droit du Président. Mais nous avons également le droit d'exprimer notre opinion sur la manière dont le Président mène ses affaires. N'ayant pas d'autre choix, nous devons le faire sous la forme d'une déclaration devant la Conférence en séance plénière officielle.

Troisièmement, avant de débattre de la contribution potentielle de la Conférence à la mise en œuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général, il importe de bien saisir de quel type de document il s'agit et en quoi il se rapporte aux travaux de la Conférence à Genève. Revenons sur certains événements récents. De nombreux participants

à la Conférence ont pris part à l'élaboration du Programme ou, pour être plus précis, se sont exprimés sur son contenu au moment de sa rédaction. Toutefois, le document est en fin de compte le reflet des opinions du Secrétaire général lui-même ; il ne va pas au-delà. Permettez-moi de m'expliquer : contrairement aux textes issus de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, adoptés par consensus par les États eux-mêmes, personne d'autre n'est intervenu dans l'approbation ou l'adoption du Programme du Secrétaire général, que le Secrétaire général lui-même. Saisissez-vous la différence ? J'espère que personne dans cette salle n'a besoin d'explications sur le lien entre la première session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

Quatrièmement, le Programme de désarmement du Secrétaire général est un document exhaustif. Il nous semble que plusieurs des questions abordées et des propositions formulées dans le document sont sans rapport avec l'ordre du jour de la Conférence, lequel a été adopté par consensus. C'est fondamental. Plus généralement, avant de commencer à nous pencher sur une question aussi importante que la contribution potentielle de la Conférence, nous aurions dû commencer par nous demander dans quels domaines la Conférence était en mesure d'apporter sa contribution.

Une autre considération essentielle est cependant en jeu. Nous ne devons pas davantage perdre de vue que la Conférence n'est pas le très zélé Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui exécute séance tenante les ordres du plus haut fonctionnaire de l'Organisation. En fait, bien qu'elle travaille en étroite collaboration avec les Nations Unies, la Conférence ne fait même pas partie de la structure de l'Organisation.

La notion même de contribution potentielle de la Conférence nous semble extrêmement malavisée et, au final, inappropriée. D'après nous, nous aurions plutôt dû nous demander en quoi le document du Secrétaire général serait susceptible d'aider la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux. C'est notre Conférence qui connaît des difficultés, et non l'inverse.

Dès lors, de quoi s'agit-il aujourd'hui ? Ne pensez-vous pas qu'au lieu de nous concentrer sur notre première priorité du moment, à savoir l'élaboration d'un programme de travail équilibré qui nous permettrait d'engager des travaux de fond dès que possible, nous nous égarons dans des exercices sentencieux d'une utilité douteuse ? Bien sûr, l'idée est plaisante : la contribution de la Conférence aux efforts de l'ONU en matière de désarmement. En réalité, ce sont là des paroles creuses car, en l'absence de négociations, la Conférence ne peut apporter sa contribution à quoi que ce soit.

Nous respectons l'opinion de chaque délégation, même lorsque nous sommes en désaccord. C'est d'autant plus vrai lorsque la délégation en question préside la Conférence. Nous attendons que l'on nous manifeste le même respect, non pas tant pour nous-mêmes que pour notre œuvre commune : notre Conférence et son règlement intérieur. À cet égard, nous voudrions vous rappeler que, conformément au paragraphe 29 du règlement intérieur, la principale responsabilité du Président est d'approuver le programme de travail de la Conférence, et non de faire progresser des initiatives extérieures à cette instance, d'où qu'elles proviennent.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Je souhaite apporter certains éclaircissements sur un point qu'il a soulevé dans sa déclaration, me semble-t-il, et qui concerne le débat qui nous occupe. Si j'ai bien compris – je n'en suis pas certain –, vous avez déclaré que des consultations auraient dû être organisées au sujet de l'opportunité de la tenue d'un débat sur le Programme de désarmement du Secrétaire général.

J'ai devant moi la déclaration que j'ai lue lorsque j'ai fait cette proposition. Je n'ai pas imposé cette thématique, pas plus que je n'ai dit que le débat devait s'en tenir exclusivement au Programme du Secrétaire général. Tout ce que j'ai fait, c'est soumettre une proposition dont j'étais convaincu qu'elle pourrait aider la Conférence à définir un programme de travail. La responsabilité première du Président de la Conférence à ce stade est d'établir un programme de travail. J'ai en effet tenu des consultations, auxquelles j'ai invité la délégation russe et de nombreuses autres à participer, dans le but de parvenir à un consensus sur un programme de travail. Ma proposition et le débat qui nous occupe

aujourd'hui s'entendent aux seules fins de faciliter les discussions et d'encourager des consultations plus approfondies entre membres de la Conférence en vue de définir un programme de travail. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'en fin de compte, c'est à la Conférence que reviennent toutes les décisions.

Je n'ai pas soulevé cette question dans le but d'arrêter une quelconque décision ; j'ai simplement suggéré que nous en discutions. Chaque délégation peut décider librement de participer ou non au débat. Il s'agissait d'une simple proposition. Je constate avec plaisir que de nombreuses délégations ont répondu à ma proposition et exprimé leurs points de vue. Certaines ont fait des déclarations circonstanciées, d'autres ont simplement avancé quelques idées ; d'autres encore n'ont pas pris clairement position jusqu'ici et semblent ne pas prendre part à la discussion. C'est leur droit. Elles pourront faire part de leur avis ultérieurement, ou dans le cadre des consultations que je mène depuis la fin du mois de juillet. Je continuerai à tenir des consultations cette semaine et la semaine prochaine, car il s'agit d'un processus continu, et je pense agir conformément à la pratique d'usage au sein de la Conférence.

D'après moi, toutes les questions doivent être tranchées par les délégations au premier chef, et aucune décision ne peut être arrêtée sans le soutien de toutes les délégations. Il me semble que c'est ainsi que nous fonctionnons ; tel est le contexte dans lequel la Conférence travaille ; telle est la nature de la tâche qui nous incombe. Je vous remercie de vos observations. J'ignore si j'ai répondu à vos questions légitimes. Je pense que nous devons poursuivre les travaux de la Conférence afin de progresser et de trouver des solutions appropriées pour engager des négociations, ainsi que plusieurs délégations l'ont demandé – sur la base du programme de travail, bien entendu. Tel est notre véritable objectif. Le Président de la Conférence a effectivement à cet égard une responsabilité dont j'essaierai de m'acquitter dans la mesure du possible. Bien entendu, je compte beaucoup sur votre coopération, vos points de vue et vos suggestions quant à la manière d'aller de l'avant. Le Président ne peut progresser sans la coopération des membres des délégations. Je vous remercie.

Je passe maintenant à la délégation suivante, la délégation brésilienne. Vous avez la parole.

M. Clabuchar Martingo (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à ceux qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et, au nom de ma délégation et de l'Ambassadeur De Aguiar Patriota, qui ne pouvait être présent ce matin, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs du Chili et d'Équateur, nos nations sœurs d'Amérique latine, ainsi qu'au nouveau Représentant du Royaume-Uni.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter d'entrée de jeu d'avoir pris l'initiative de soumettre le Programme du Secrétaire général à l'examen de la Conférence du désarmement. Plusieurs fois déjà, le Brésil a salué l'existence de ce Programme, qui se veut un exposé sobre mais exhaustif des possibilités et défis présents et à venir et constitue une base solide pour y faire face. Selon nous, cette instance ne peut faire l'économie de l'examen de ce document essentiel, car la Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement ; elle contribue donc à donner corps à la vision du Secrétaire général. Le Programme peut également contribuer à nous donner l'élan dont nous avons besoin pour passer à la vitesse supérieure, poursuivre les travaux en cours sur les différents points de l'ordre du jour, et les approfondir en vue de la reprise des négociations, qui est notre objectif commun.

Le Secrétaire général souscrit au scénario que cette assemblée a largement évoqué ces dernières années, à savoir l'érosion de l'environnement sécuritaire international, des normes multilatérales et de l'ouverture générale au dialogue. Pour pallier cette tendance inquiétante, il propose une solution simple : l'intensification globale et intégrée des efforts en matière de désarmement à l'échelle mondiale. Le Programme du Secrétaire général reconnaît donc explicitement qu'il appartient à la communauté internationale, en privilégiant le multilatéralisme, de façonner et de remodeler le contexte international, et non l'inverse.

Cette prise de conscience est indispensable à la bonne conduite des travaux de cette instance. Le désarmement au secours de l'humanité est au premier plan des propositions du Secrétaire général, dans la mesure où le sort même de celle-ci dépend de la nécessité urgente de prévenir les conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires. Le Brésil se félicite tout particulièrement que le Programme décrive le rôle et l'action du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la norme multilatérale la plus sévère en matière de lutte contre les armes nucléaires. Le Programme du Secrétaire général fait abstraction du simulacre d'opposition que d'aucuns discernent entre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et nous permet de fonder le débat en matière de désarmement nucléaire sur les questions et menaces réelles que pose la persistance des armes nucléaires.

De même, s'agissant des autres piliers du Programme, le Secrétaire général met en lumière les menaces les plus graves qui pèsent actuellement sur l'ordre international et propose des moyens d'aller de l'avant fondés sur les travaux intégrés des organismes des Nations Unies, sur le dialogue et sur la coopération entre les États. À notre avis, nous pouvons voir dans ce Programme une feuille de route à l'intention des multiples instances étrangères du désarmement, dont la Conférence du désarmement peut et doit profiter.

À sa session en cours, la Conférence du désarmement a réussi à produire un minimum de résultats avec l'approbation de la décision figurant dans le document CD/2119, rompant ainsi avec le pessimisme qui la hantait ces dernières années. Mais il reste beaucoup à faire si nous voulons nous acquitter de notre mandat. Nous devrions tous nous inspirer de la vision et de l'engagement du Secrétaire général, inlassablement relayés par la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu, dont nous saluons et soutenons le travail. Nous devons donc tous manifester la volonté politique nécessaire à l'élargissement et à l'approfondissement des travaux menés par les organes subsidiaires sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, en vue de parvenir au consensus nécessaire à l'adoption d'un programme de travail et à la reprise des négociations au plus tôt.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Choi Won-seok (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux Ambassadeurs du Chili, d'Équateur et du Royaume-Uni et leur souhaiter plein succès dans leurs travaux à venir. Je tiens d'emblée à renouveler le plein appui de ma délégation à votre présidence et à vous remercier de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de débattre du Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous pourrions nous prononcer de manière détaillée sur le Programme une fois que son plan de mise en œuvre aura été dévoilé. Ma délégation pense néanmoins que l'exercice d'aujourd'hui est aussi précieux qu'opportun, car il permet aux États membres, en tant que premières parties prenantes au désarmement, de donner leur avis sur le Programme et de contribuer à son plan de mise en œuvre. Nous espérons aussi sincèrement que l'initiative du Secrétaire général permettra de relancer le processus de désarmement dans le cadre du Traité sur la réduction des armes stratégiques, en particulier en sortant cette auguste instance de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis deux décennies.

Le Secrétaire général évoque la situation apparemment paradoxale qui l'a poussé à présenter ce Programme exhaustif : les pays ont dépensé davantage pour tenter de garantir une sécurité accrue, et cependant le contexte sécuritaire s'est détérioré. Malheureusement, selon un modèle bien connu de la théorie des jeux, c'est la seule issue envisageable au dilemme du prisonnier. Les acteurs totalement rationnels tendent à ne pas coopérer, même si cela sert leurs intérêts. Il y a un enseignement à tirer de cette théorie : s'ils veulent atteindre un objectif commun, les acteurs individualistes, dont nous sommes, ne peuvent faire l'économie d'une relation de confiance réciproque.

Dans ce sens, ma délégation salue les initiatives nouvelles et variées que le Secrétaire général propose dans son Programme : faciliter le dialogue entre les États, fournir des ressources intellectuelles à la communauté du désarmement, et renforcer la

coordination au sein du système des Nations Unies. Nous espérons que les nombreuses mesures politiques, intellectuelles et administratives contribueront à instaurer une plus grande confiance. Les bons offices et la médiation du Secrétaire général, fondés sur l'impartialité et l'équilibre des points de vue, peuvent donner un nouvel élan au processus de désarmement en créant des conditions propices à son aboutissement.

En outre, son Programme de désarmement nous ramène à l'essentiel – ce que nous risquons de perdre de vue au fil des débats sur les questions techniques – à savoir le lien étroit non seulement entre le désarmement et la paix et la sécurité, mais aussi entre le désarmement et le développement et les droits de l'homme. Le désarmement ne peut s'accomplir en vase clos ; il ne peut que s'inscrire dans un contexte où la sécurité, le développement et les droits de l'homme forment un tout.

Ma délégation se félicite également du ferme attachement du Secrétaire général à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le domaine du désarmement. Nous sommes convaincus que la participation égale et effective des femmes aux travaux de désarmement aura un impact significatif sur le désarmement lui-même.

Un autre atout du Programme, de l'avis de ma délégation, tient au fait qu'il énumère les mesures que le Secrétaire général prendra en coopération avec les États membres et les organismes compétents. Étant donné qu'en l'état actuel des choses, nombre de ces mesures sont décrites en termes généraux, des objectifs particuliers, un calendrier précis et des directives détaillées devraient toutefois être intégrés au prochain plan de mise en œuvre afin de s'assurer que l'ambitieux Programme du Secrétaire général soit aussi concret que possible. En outre, le plan de mise en œuvre doit être adapté aux contextes régionaux, de manière à lui garantir une pertinence et une viabilité optimales dans toutes les régions du monde.

Dans l'intervalle, nous sommes d'avis que chacune des mesures répertoriées devrait être pondérée en fonction de son incidence possible et du soutien politique qu'elle reçoit. La lenteur des progrès en matière de désarmement semble tenir à l'absence de consensus, non pas tant sur le type de mesures nécessaires que sur leur degré de priorité et l'ordre de leur mise en œuvre. Définir des priorités est primordial, mais ce sont les impératifs de sélectivité et de focalisation qui nous mèneront à la réussite.

Nous savons bien que le Secrétaire général ne peut pas supporter à lui seul le fardeau du désarmement. C'est pourquoi mon Gouvernement se félicite de sa judicieuse initiative visant à renforcer les partenariats pour le désarmement. La notion de sécurité a évolué ; engager un débat constructif sur le désarmement exige désormais l'expertise et la collaboration des milieux universitaires, des milieux d'affaires et de la société civile, en particulier dans le domaine des technologies avancées.

Dans ce contexte, la République de Corée se félicite de la création du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique. Nous espérons que cet organe sera en mesure de définir des orientations utiles pour s'assurer que les nouvelles technologies, y compris les technologies d'armement, s'entendent dans l'intérêt de l'humanité.

Enfin et surtout, il est encourageant que le Secrétaire général, en sa qualité de Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies, se soit engagé à promouvoir la coordination interinstitutions et à privilégier une approche systémique dans la poursuite du désarmement. Nous notons avec satisfaction que la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, entre autres, jouent un rôle de premier plan dans ce processus. La République de Corée continuera de coopérer étroitement avec eux, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je vous informe qu'il nous faut maintenant clôturer la liste des orateurs. Les autres délégations qui ont demandé à prendre la parole ce matin sont celles de l'Autriche, de la République arabe syrienne et de la République populaire démocratique de Corée. J'espère que les interprètes pourront rester

avec nous jusqu'à la fin des interventions de ces trois délégations. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Autriche.

M. Müller (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Autriche s'associe pleinement à la déclaration prononcée ici même au nom de l'Union européenne. Étant donné qu'il s'agit d'une question particulièrement importante, qu'il me soit permis d'évoquer certains autres aspects à titre national. Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux Représentants permanents du Chili, de l'Équateur et du Royaume-Uni.

Le désarmement est au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait appelé à redynamiser les institutions multilatérales de désarmement et à redoubler d'efforts pour intégrer plus efficacement le désarmement à notre palette d'outils multilatéraux, apaiser les tensions, prévenir les conflits armés et protéger les civils. En période de tensions accrues, il importe d'autant plus d'intensifier nos efforts de désarmement. Nous nous félicitons donc de l'occasion qui nous est donnée de débattre du très opportun et très pertinent Programme de désarmement du Secrétaire général à la Conférence du désarmement.

Nous saluons les efforts qu'il a déployés pour exposer ses idées et ses plans d'action dans un document aussi complet. Son engagement personnel souligne la nécessité d'un désarmement mondial dans l'intérêt de la stabilité mondiale. Nous nous félicitons également de l'approche pragmatique qu'adopte le Programme, et espérons que la Conférence du désarmement sera en mesure de contribuer à la mise en œuvre des mesures pertinentes eu égard à son propre ordre du jour.

Notre planète est gagnée par une multipolarité et une mondialisation croissantes. Les normes et institutions mondiales de longue date sont de plus en plus remises en question. Il faut faire face à ces changements ; la stabilité et la sécurité mondiales au XXI^e siècle seront conditionnées par un multilatéralisme efficace. Ainsi que Karin Kneissl, Ministre autrichienne des affaires étrangères, l'a dit avec éloquence ici même en juin dernier, mon pays est pleinement attaché à un multilatéralisme efficace au sein des Nations Unies.

De l'avis de ma délégation, les efforts visant à inciter à la confiance mutuelle et au respect d'un ordre réglementé contribuent à renforcer la sécurité collective. Notre système multilatéral doit suivre le rythme de l'évolution de l'environnement mondial. Nous devons réfléchir avec soin à la question de savoir s'il est nécessaire de clarifier davantage certaines normes et certains instruments tels que ceux qui ont récemment fait l'objet d'un accord concernant la mise en application de l'interdiction des armes chimiques. Si nous choisissons de réinterpréter les normes internationales au niveau national, nous risquons de les fragiliser et d'ouvrir ainsi la voie à des divergences d'opinions en ce qui concerne leur mise en œuvre. L'érosion du respect des normes internationales est étroitement liée à l'inobservation d'engagements pris de longue date. Le respect des engagements constitue également une mesure de confiance. Ma délégation est d'avis que, pour défendre le régime international de désarmement et de non-prolifération, nous devons nous engager ensemble à le préparer à affronter le XXI^e siècle.

Les considérations relatives à la sécurité s'étendent désormais à l'être humain : en effet, la notion de sécurité ne s'arrête plus à l'État, mais englobe également les groupes constitutifs de l'État, à savoir sa population. Ainsi la sécurité nationale et la sécurité humaine ne doivent-elles jamais être envisagées indépendamment l'une de l'autre ; elles doivent être considérées ensemble, telles les deux faces d'une même médaille. Les récents traités de désarmement, tels que la Convention sur les armes chimiques ou la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, témoignent de cet impératif.

S'agissant du Programme du Secrétaire général, je voudrais me faire l'écho des points de vue suivants. Dans la partie qui traite du désarmement au secours de l'humanité, le Secrétaire général lance un appel insistant et pressant en faveur du désarmement nucléaire. Mon pays appuie fermement les efforts déployés de longue date par la communauté internationale en vue d'éliminer totalement les armes nucléaires. C'est l'unique moyen de nous assurer que ces armes ne seront jamais plus utilisées, que ce soit délibérément, accidentellement ou par erreur. Il y a soixante-treize ans, les habitants

d'Hiroshima ont connu l'horreur des conséquences dévastatrices du premier emploi de la bombe atomique. Selon l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'arme nucléaire la plus puissante jamais testée – la Tsar Bomba – avait un rendement de 50 mégatonnes, soit quelque 3 800 fois la puissance de la bombe larguée sur Hiroshima.

Les armes nucléaires sont des armes inhumaines qui frappent sans discernement. Ce sont aussi les armes de destruction massive les plus destructrices. Aucune frontière ne pourrait contenir leurs effets humanitaires catastrophiques ; tous les États en seraient donc affectés. Le risque est inacceptable, c'est pourquoi le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de l'ONU en matière de désarmement. Nous jugeons encourageant l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du désarmement nucléaire au secours de l'humanité. Nous nous félicitons qu'il ait invité les États membres à donner un nouvel élan à la poursuite de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Outre la reprise du dialogue à proprement parler, nous devons chercher à étendre la portée des normes contre les armes nucléaires et leur prolifération et nous préparer à ce monde que je viens d'évoquer.

Comme ma délégation l'a répété à maintes reprises, les efforts en matière de non-prolifération et de désarmement sont intrinsèquement liés. Nous sommes fiers de compter parmi les principaux pays engagés dans le processus d'interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires, et nous avons déposé notre instrument de ratification. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une pièce maîtresse du dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération que la communauté internationale est en train de mettre en place. Comme le Secrétaire général l'a réaffirmé, il est pleinement compatible avec le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires existant. Plus précisément, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; il est indispensable à la pleine application de l'article 6 de ce dernier.

D'autres mesures devront être prises d'urgence pour compléter le dispositif, notamment l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, comme le prévoit le Programme de désarmement ; l'ouverture des négociations sur les matières fissiles, trop longtemps différées ; et la définition des alternatives et capacités nécessaires à la vérification du désarmement nucléaire, tant au stade de la réduction qu'à celui de l'élimination. Compte tenu de ce que j'ai évoqué plus haut, il est urgent de prendre des mesures immédiates de réduction des risques inhérents aux armes nucléaires en attendant leur élimination totale. Ces mesures, de notoriété publique, sont relativement simples. La réduction des risques sert à la fois l'objectif du désarmement et celui de la non-prolifération. Les mesures en question produiront également leurs effets en termes d'instauration de la confiance et d'apaisement des tensions. Une action immédiate visant à réduire les risques aurait donc un impact positif sur le dialogue et la coopération.

J'en viens maintenant à la question du désarmement qui sauve des vies. Les dépenses consacrées à l'armement étant à leur plus haut niveau depuis la guerre froide et l'apparition de nouvelles technologies, nous nous félicitons de l'appel que le Secrétaire général a lancé en faveur d'une intensification des efforts déployés en vue de protéger les civils. L'impact dévastateur de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées ne cesse d'aller croissant. Lorsque ces engins sont utilisés dans des zones peuplées, 92 % des victimes sont des civils. Les principes généraux de proportionnalité, de distinction et d'interdiction des attaques contre les personnes hors de combat rendent cet état de fait inacceptable. Les conséquences directes à moyen et à long terme de ces armes, de même que les effets de leur emploi, requièrent d'urgence une attention accrue. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général ait été encouragé à faire part de son soutien aux « efforts déployés par les États membres pour élaborer une déclaration politique, ainsi que des restrictions appropriées, des normes communes et des politiques opérationnelles conformes au droit international humanitaire relatif à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées ».

Alors que nous réaffirmons notre attachement au droit international, y compris aux principes du droit international humanitaire, certains domaines réclament des éclaircissements et de nouvelles normes juridiques. La technologie progresse à un rythme

sans précédent. La militarisation de l'intelligence artificielle, en particulier dans les applications technologiques impliquant un degré élevé d'automatisation et d'autonomie, est extrêmement préoccupante. Il est capital que les êtres humains restent aux commandes des armes létales autonomes ; il en va du respect du droit international et des normes éthiques et morales, ainsi que de la prévention de leur incidence extrêmement négative sur la sécurité régionale et mondiale.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général d'appuyer les efforts déployés par les États membres de l'ONU en vue d'élaborer de nouvelles mesures, notamment par le biais d'arrangements politiques ou juridiquement contraignants, afin que les êtres humains gardent en tout temps le contrôle de l'usage de la force.

Je voudrais terminer en vous remerciant encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de mettre le Programme du Secrétaire général au débat à la Conférence du désarmement. Les outils à notre disposition pour la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement sont multiples et se renforcent mutuellement. À nos yeux, le Programme du Secrétaire général est un appel à intensifier d'urgence les efforts multilatéraux de désarmement ; nous nous réjouissons du nouvel élan que cela donnera – nous l'espérons – à nos débats ici même. Après vingt-deux ans d'impasse, c'est impératif. Nous pensons nous aussi que nous avons besoin d'une détermination et d'un dialogue renouvelés. Nous tenons à nous faire l'écho de la nécessité exprimée dans le Programme de désarmement d'améliorer la coordination et la synergie entre les principaux organes chargés du désarmement. En même temps, si nous voulons être efficaces et efficaces, il importe de ne pas nous disperser. Le chevauchement des travaux pourrait non seulement résulter en une utilisation moins efficace des ressources, mais aussi ajouter à la complexité du processus en initiant potentiellement des débats concurrents.

Ma délégation est prête à engager un dialogue de fond sincère et pragmatique sur la manière dont la Conférence du désarmement pourrait contribuer aux mesures énoncées dans le document.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Malheureusement, nous ne pouvons pas continuer au-delà du temps qui nous est imparti. Je remercie les interprètes de nous avoir accordé cinq minutes supplémentaires, car nous avons convenu de terminer à 13 h 10. Comme nous avons deux orateurs supplémentaires, ils ont à présent accepté de continuer jusqu'à 13 h 15. Je ne sais pas si les délégations qui souhaitent encore prendre la parole seraient éventuellement d'accord de proroger leur déclaration jusqu'à la prochaine séance, jeudi, ou si elles sont en mesure de poursuivre dans la langue de leur choix, auquel cas nous ne bénéficierons pas des services des interprètes. Ma question à la République arabe syrienne et à la République populaire démocratique de Corée est donc la suivante : quelle est votre préférence ? Insistez-vous pour prononcer vos déclarations aujourd'hui, maintenant ? Je donne la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je promets d'être aussi bref que possible. Votre invitation à engager un débat préliminaire sur le Programme de désarmement du Secrétaire général est une initiative remarquable. Nous espérons qu'elle aidera les membres de la Conférence à parvenir à un consensus sur un programme de travail, conformément au règlement intérieur. Selon nous, cette initiative intervient alors que de nombreux États et groupes politiques en sont encore à examiner les perspectives et propositions énoncées dans le document et à définir leur position à cet égard, compte tenu du fait que le Programme du Secrétaire général couvre un large éventail de questions qui dépassent la portée de l'ordre du jour de la Conférence et de son mandat de négociation. Ces questions devraient être examinées en profondeur au sein d'organes délibérants, avec l'accord des États membres.

Nous nous félicitons que le désarmement figure une fois de plus sur la liste des priorités de l'ONU. Cette question doit de nouveau faire partie intégrante du système de sécurité collective, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Il importe que nous restions attachés aux priorités définies à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous partageons la conviction que, dans le domaine du désarmement, l'ONU doit continuer d'accorder la plus haute priorité à l'élimination complète des armes nucléaires. Toutes les propositions en matière de désarmement doivent

donc accorder à cette question la priorité qu'elle mérite. À cet égard, je tiens à souligner la position de mon pays concernant les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, en particulier l'appui de la Syrie à l'adoption d'une convention globale sur l'élimination complète des armes nucléaires. Mon pays soutient également l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, pour autant qu'il s'étende aux stocks existants de matières fissiles et fasse progresser le désarmement nucléaire. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, la Syrie appuie l'adoption d'une convention juridiquement contraignante visant à fournir des garanties négatives de sécurité et d'une convention contraignante sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face à la tendance croissante de certaines parties à recourir à la force unilatérale dès lors que cela sert leurs propres intérêts, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Dans le cadre du système international, il est essentiel de respecter la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et l'intégrité territoriale des États et de s'abstenir de s'immiscer dans leurs affaires intérieures. Nous nous faisons l'écho de la mise en garde du Secrétaire général : il serait dangereux de se laisser aller à croire que la sécurité ne peut être garantie que par la force militaire, plutôt que de s'en remettre à la sagesse du dialogue et de la coopération à l'échelle internationale.

Nous nous félicitons donc que le Programme comporte des propositions concrètes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il s'agit d'une obligation légale énoncée dans la série de résolutions adoptées en 1995 en vue de garantir la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que, dans le cadre des mesures énoncées, la seule partie de la région qui n'a pas adhéré au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires sera invitée à y remédier et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est alarmant de constater que cette partie est la seule à posséder tous les types d'armes de destruction massive et à refuser d'adhérer aux traités et conventions interdisant la prolifération de ces armes. Nous souhaiterions également que soient incluses des actions spécifiques visant à faire face au risque de possession et d'utilisation d'armes chimiques par des groupes terroristes, un aspect que les propositions avaient jusqu'ici négligé.

Enfin, ma délégation tient à souligner qu'il importe de respecter et de ne pas outrepasser les mandats des organes existants de l'ONU en portant contre les États membres des accusations qui produisent précisément l'effet inverse. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en arabe*) : C'est moi qui vous remercie. Je tiens également à remercier les interprètes d'être restés avec nous.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui sera le dernier orateur aujourd'hui.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Merci de me donner la parole. Permettez-moi d'emblée de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

Les Représentants de la Belgique, du Chili et de l'Union européenne ont formulé dans leurs déclarations des demandes et des remarques inacceptables au sujet de la République populaire démocratique de Corée. Ma délégation voudrait donc leur conseiller de relire avec soin la déclaration commune que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ont signée à Singapour en juin. Cette déclaration souligne l'engagement des deux pays – j'ai bien dit « les deux pays » – à établir de nouvelles relations bilatérales et à instaurer un régime de paix durable dans la péninsule coréenne. Elle ne se contente pas de préciser les obligations de la République populaire démocratique de Corée dans la poursuite de cet objectif. J'invite donc les Représentants susmentionnés à faire une nouvelle lecture de la déclaration commune, une lecture correcte qui leur permette d'en saisir les principaux éléments, avant de porter des accusations contre un pays tiers.

Je voudrais également rappeler à l'Union européenne qu'exercer des pressions au moyen de sanctions n'est pas la panacée, et que diplomatie et pression ne font jamais bon ménage. Tenter d'imposer des exigences unilatérales à l'une des parties ne nous mènera nulle part. Non, cela ne nous mènera vraiment nulle part.

L'instauration d'un climat de confiance conditionne la pleine application de la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis. La confiance est un sentiment qui demande une lente maturation. Pour instaurer une relation de confiance absolue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, il est essentiel que les deux parties privilégient autant que faire se peut une action simultanée et progressive. Nous pensons que le seul moyen réaliste d'aller de l'avant est d'adopter une nouvelle approche qui donne la priorité au renforcement de la confiance et à la mise en œuvre équilibrée, simultanée et progressive de tous les éléments constitutifs de la déclaration commune. La République démocratique de Corée reste fermement déterminée à mettre en œuvre la déclaration conjointe de manière responsable et en toute bonne foi.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Nous devons maintenant conclure ; il me reste toutefois à vous consulter sur le bien-fondé de la tenue, jeudi, comme nous en étions convenus, d'une réunion qui remplace celle que nous aurions dû tenir le 30 juillet. Des délégations souhaitent-elles encore intervenir ? Si ce n'est pas le cas, je ne pense pas qu'il nous faille nous réunir jeudi ; je voulais néanmoins vous demander votre avis. Le Représentant de la Chine a la parole.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souligner que nous sommes très occupés ces jours-ci, avec la réunion d'experts au titre de la Convention sur les armes biologiques et la réunion d'experts sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, auxquelles s'ajoute, cet après-midi et jeudi, le débat des organes subsidiaires sur les rapports. Nous sommes donc sous pression. Personnellement, je préférerais que la séance plénière de jeudi n'ait pas lieu. Si nous devons mener des consultations au sujet du programme de travail, nous pouvons le faire bilatéralement ou en petit groupe.

Ensuite, par votre intermédiaire, je voudrais demander aux membres du Bureau des affaires de désarmement qu'à l'avenir, les séances programmées soient organisées de manière à ce que nous n'ayons pas autant de réunions en parallèle, faute de quoi de nombreuses délégations plus petites que celle de la Chine seront contraintes de travailler sous une pression considérable. Ma délégation elle-même est très occupée. Nous soulignons également l'importance d'une bonne gestion du temps en plénière, faute de quoi nous devons ensuite nous précipiter, après le déjeuner, pour participer aux débats des organes subsidiaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine. Puis-je considérer que nous convenons maintenant de ne pas tenir la séance de jeudi et que, si une autre délégation souhaite intervenir sur cette question, ou sur toute autre question, nous en débattons mardi prochain ? Est-ce acceptable ? La séance de jeudi est donc annulée ; nous poursuivrons nos travaux en séance plénière mardi prochain. Merci beaucoup. La séance est à présent levée.

La séance est levée à 13 h 25.